FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 03/03/2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Sommaire :

Texte des 4 résolutions présentées lors de l'AG **p 2**

Activité 2017 de la Fédération :

- Activité du service technique p 3
- PDPG p 8
- Activité des chargés des développement p 9
- Promotion pêche p 10
- Lots gérés par la Fédération p 13
- Empoissonnements p 14
- Pêches électriques p 14
- Procès verbaux p 15
- Synthèse Étude Bienne p 16
- Résultats ventes de cartes p 20
- Formations p 25
- Cartes et CPMA 2018 p 26

Activités 2017 des AAPPMA **p 27**

Annexes :

Exercice comptable 2017 :

- bilan,
- compte de résultat,
- Annexes des comptes.

Crédits photos :

MM. BROCARD, EL BETTAH, FAGOT, GRAPPE, REGAD

APPEL DES PARTICIPANTS

La séance sera ouverte par le Président, M. Claude SCHNEITER, à 9 h 00.
Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, le Président laissera la parole au Secrétaire fédéral, M. Claude TROCHAUD, qui procèdera à l'appel des Présidents et Délégués élus.

ARRET DES COMPTES ANNUELS 2017

1ère résolution: Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/17 (bilan, compte de résultat et annexes) et du rapport financier du Trésorier.
Approbation du rapport général du Commissaire aux comptes et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

2ème résolution: Vote de l'affectation du bénéfice en fonds associatifs sans droit de reprise.

Soumis au vote, les comptes administratifs et de gestion ont été arrêtés à l'unanimité par le Conseil d'administration lors de sa séance du 02/02/2018.

Le Trésorier, M. Pierre GISSAT, fera part de son compte-rendu financier puis donnera la parole à M. GANNE — représentant le Cabinet PLURIS AUDIT, Commissaire aux comptes — pour certifier l'exactitude des comptes.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/17 (bilan, compte de résultat et annexes), et l'affectation du bénéfice en fonds associatifs sans droit de reprise seront ensuite soumis au vote des Présidents et des Délégués élus, pour approbation.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

3ème résolution: Vote du budget prévisionnel 2018 et du prélèvement sur les fonds propres de la Fédération pour réaliser une partie des investissements de l'année.

Le budget de fonctionnement pour la saison 2018 a été arrêté et approuvé par le Conseil d'administration de la Fédération lors de sa séance du 02/02/2018.
Il sera soumis au vote des Présidents et Délégués élus, qui seront également invités à se prononcer sur un prélèvement sur les fonds propres de la Fédération.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

4ème résolution: Validation de la nomination du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire et celui du suppléant étant arrivés à échéance, les administrateurs de la Fédération, réunis le 02/02/2018, ont approuvé la nomination de M. GANNE Jean-François, représentant la Société Pluris Audit, au poste de Commissaire aux comptes titulaire, et de M. PETREMANT au poste de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 années, soit l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.
Cette nomination sera soumise au vote des Présidents et Délégués.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

ACTIVITÉ DU SERVICE TECHNIQUE DE LA FÉDÉRATION

Actions en faveur du plan de gestion

- Étude « Diagnostic écologique et propositions d'aménagement de la Leue »

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

  - Synthèse de données
  - Solde et clôture du dossier
  - MOA Dossier Loi sur l'Eau (en cours)

- Étude « Inventaire des pressions anthropiques s'exerçant sur le lac des Rousses et sur son bassin-versant, analyse de leurs impacts sur les milieux aquatiques et propositions d'action »

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

  - Traitement des données bathymétriques
  - Rédaction du rapport

- Étude « Recherche des causes, antérieures et actuelles, entraînant l'altération de la capacité biogénique de la Bienne (39) »

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

  - Montage technique et financier du cahier des charges
  - Recrutement et encadrement de deux stagiaires de Master 2
  - Prospections de terrain
  - Synthèse de données
  - Développement d'outils d'analyse
  - Communication
  - Solde et clôture du dossier

- Étude « Diagnose écologique des têtes de bassin de cours d'eau du Revermont jurassien (39) »

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

  - Montage technique et financier du cahier des charges
  - Recrutement et encadrement d'une stagiaire de Master 2
  - Prospections de terrain
  - Synthèse de données
  - Développement d'outils d'analyse
  - Communication
  - Solde et clôture du dossier

- Étude « Retombées économiques de la pêche sur le département du Jura »

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

  - Rédaction du cahier des charges et consultation
  - Recherche de financements et mise en place de la stratégie de communication
  - Comptage pêcheurs ouverture truite/corégone et carnassiers 2017
  - Développement du questionnaire en ligne
  - Début de la communication

- Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

  - Montage technique et financier du cahier des charges
  - Recrutement
  - Synthèse des données et état des lieux
  - Rencontre des AAPPMA par sous bassins-versants

Actions en faveur du plan de gestion

- Avant-Projet Détaillé de restauration « Lac de Bonlieu et Hérisson »

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

  - Organisation du projet
  - Suivi de l'animation foncière menée par le CEN et la Commune
  - Rédaction du cahier des charges

- Projet de restauration de la Brenne à Chaumergy – FJPPMA & Syndicat d'Aménagement de la Brenne :
  - Dimensionnement du projet avec EPTB Saône et Doubs / Syndicat de la Brenne
  - Animation foncière menée par la Fédération avec le concours de la SAFER
  - 1er comité de pilotage fin 2017 après recrutement de la MOE par le syndicat / communauté de communes

- Projet de restauration de la basse Leue – Agence de l'Eau & Syndicat de la Leue
  - Accompagnement du Syndicat de la Leue et recrutement du BE pour AMO FD
  - Reprise du calendrier prévisionnel suite aux nouvelles contraintes budgétaires de l'AERMC
  - COPIL

- Projet de restauration de la lône de Thoirette – Commune de Thoirette
  - Recrutement pas la commune de la MOE (Biotec)
  - Dépôt du dossier d'autorisation environnementale unique en Décembre
  - Début des travaux en Septembre 2018 pour s'achever Septembre 2019

- Projet de restauration physique de la basse Furieuse – EPTB Saône et Doubs & Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
  - Redéfinition du calendrier d'intervention

- Projet de restauration physique de la Furieuse dans la traversée de Salins les Bains – Commune de Salins les Bains & Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
  - Plusieurs COPIL et COTEC
  - Propositions d'actions du BE ARTELIA à venir en 2018

- Projet de restauration de la confluence Doubs-Loue – Syndicat Mixte Doubs-Loue
  - Accompagnement du Syndicat dans la démarche
  - Réalisation d'une pêche de sauvetage avant travaux de désenrochement
  - Réflexion en cours concernant le suivi des travaux

- Projet de restauration des mortes de la « zone pilote » de la Loue – Communauté de Communes du Val d'Amour
  - Réorientation du projet
  - Accompagnement de la collectivité dans la démarche

- Projets de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Bienne amont – PNR du Haut-Jura
  - Accompagnement du PNR dans la démarche de restauration de la continuité écologique

- Projet de restauration morphologique sur la Bienne au droit des anciennes carrières de Jeurre et Lavancia– PNR du Haut-Jura
    - COPIL de restitution du travail mené par l'Université Lyon 2
    - Validation du déroulé des opérations à venir

- Projet de restauration de la continuité écologique sur la Saine (Foncine le Bas) – PNR du Haut-Jura & Agence de l'Eau
    - Accompagnement du PNR dans la démarche de restauration de la continuité écologique

- Projet de restauration de la continuité écologique sur la Lemme – PNR du Haut-Jura & Agence de l'Eau
    - Accompagnement du PNR dans la démarche de restauration de la continuité écologique

- Projet de restauration de la Seille sur le secteur Ruffey/Bletterans
    - Accompagnement de l'EPTB Saône-Doubs et du SIBS dans la démarche
    - Restitution de l'étude visant à caractériser les échanges nappe rivière au droit du tronçon déficitaire de la Seille en amont de Bletterans (Cabinet Reilé)
    - Réflexion sur les travaux à entreprendre

Connaissance et suivi du milieu

- Gestion des bases de données piscicoles, géographiques et bibliographiques de la fédération
- Gestion du matériel informatique et scientifique
- Suivi piscicole de stations du réseau de suivi départemental du Conseil Départemental
- Suivi synthétique du fonctionnement de 15 lacs naturels du massif en partenariat avec le Conseil Départemental
- Synthèse et analyse de données physico-chimiques sur les lacs du département du Jura (accueil d'un stagiaire de Master 1)
- Suivi thermique du Suran et de ses affluents

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

    - Synthèse des données de suivi

- Réseau de suivi de la température des cours d'eau du département

Actions réalisées au cours de l'année 2017 :

    - Synthèse des données de suivi
    - Accompagnement de maîtres d'ouvrage
    - Développement d'outils de gestion

- Suivi piézométriques des nappes d'eau accompagnant les lacs de Clairvaux, de Chalain, de Bonlieu, d'Ilay et du Val
- Suivi piscicole dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Île du Girard (confluence Doubs-loue)
- Suivi piscicole et thermique d'affluents de la Loue (Larine, Ruisseau de Clairvans et ruisseau de la Biche)
- Suivi piscicole et morphologique du lac de Viremont, du Valouson, du Bief d'Enfer et du Merlue
- Diagnostic morphologique et piscicole du ruisseau du Bourney
- Suivi piscicole sur la Grosdar et le Tacon, en collaboration avec le PNRHJ
    - Réalisation de 4 jours de pêche sur la Bienne, le Tacon et le Grosdar dans le but de marquer un millier de poissons de puces RFID – MOE Scimabio Interface
- Suivis piscicoles sur 2 réservoirs biologiques : la Saine à Syam et l'Ain à Champagnole
- Suivi des mortalités de batraciens sur le lac de la Penne : récupération de poissons par pêche à l'électricité à des fins d'analyse
- Fond pour la conservation des Rivières Sauvages – Réflexion sur la labellisation du Tacon et du Longviry

- Observatoire de la mobilité du Doubs
- Plan d'action national Apron
- Suivi de l'accord-cadre établi avec l'Agence de l'eau RMC
- Suivi de la convention établie avec EDF

Soutien technique à d'autre(s) fédération(s)

- Pêches de la Loue et du Lizon (25), juillet 2017
- Pêches de la Loue (25), août 2017
- Pêche de la Savoureuse (90), septembre 2017

Avis techniques et Contrats de rivières

- Suivi des épisodes de mortalités sur la Bienne et sur l'Ain
- Groupes de travail sur la Bienne
- Démarche « Captage prioritaire » du lac des Rousses
- Suivi du projet de Center Parcs de Poligny
- Procédures juridiques
- Participation aux différentes commissions et comités de contrats de rivière (Doubs / Orain / Suran / Valouse)
- Continuité écologique à l'échelle départementale (TVB, RCE PNR du Haut-Jura, CR Orain, CR Ain)

Halieutisme et Communication

- Participation au Carrefour de la Pêche et des Loisirs 2017 à Clermont-Ferrand et au Salon International de la Mouche Artificielle de Saint Etienne avec le CDT du Jura et l'Office du Tourisme Jura Monts Rivières
- Référent URBFC FNPF Tour de France 2017 & Participation au village du Tour à Dole
- Suivi de la veille sanitaire des poissons destinés au repeuplement & participation au GDS Aquacole
- Participation à certaines assemblées générales d'AAPPMA
- Réalisation d'un film sur les travaux de restauration physique de cours d'eau (portage FDPPMA 25)
- Suivi du site de vente en ligne des cartedepeche (cartedepeche.fr), formation des référents AAPPMA et du personnel de la fédération
- Réflexion sur l'optimisation de l'entrée cartographique du site internet.
- Organisation de différentes manifestations avec des éleves de BTS ACSE et GPN du LEGTA de Montmorot

Formations et informations

- Suivi de l'actualité de la pêche et des milieux aquatiques
- Jean-Baptiste Fagot : Participation au séminaire « INSIDE – Le numérique au service de l'eau, de la biodiversité et du milieu marin », du 28 au 29 mars 2017 à Paris
- Mehdi El Bettah : Participation aux séminiares Rivières Sauvages, les 15/16 mai 2017 à Lyon et 28 Novembre 2017 à Bellegarde/Valserine
- Mehdi El Bettah et Jean-Baptiste Fagot : Participation au colloque AFB IRSTEA « Rencontre science-gestion : pour concilier biodiversité, fonctionnement écologique et usages des plans d'eau » du 22 au 23 novembre 2017 à Aix en Provence
- Mehdi El Bettah et Jean-Baptiste Fagot : Formation communication orale, du 30 au 31 janvier 2017 à Mulhouse
- Mehdi El Bettah : Formation FNPF management et communication à Paris, mars et juin 2017
- Jean-Baptiste Fagot : Formation FNPF administration du personnel à Lyon, octobre et novembre 2017

- Mehdi El Bettah, Adrien Lavigne et Jean-Baptiste Fagot : Participation aux Journées Techniques Nationales FNPF au Museum National d'Histoire Naturelle, du 30 novembre au 1er décembre 2017
- Mehdi El Bettah et Jean-Baptiste Fagot : Présentations de protocoles de suivi de l'hydromorphologie et de la faune piscicole auprès d'étudiants de Licence Universitaire Professionnelle de l'Université de Franche-Comté et de BTSA GPN LEGTA Montmorot
- Mehdi El Bettah : Interventions sur les travaux de restauration de cours d'eau et la démarche projet (BTS GPN LEGTA Montmorot)
- Mehdi El Bettah : Interventions sur les pressions anthropiques s'exerçant sur les cours d'eau (Bac Pro ACSE LEGTA Montmorot)
- Mehdi El Bettah et Jean-Baptiste Fagot : Intervention lors d'une conférence sur les espèces patrimoniales de Petite Montagne organisée par CCPM

Publications internes

- 2017 - Agnelot K., Bourlier A. Recherche des causes, antérieures et actuelles, entraînant l'altération de la capacité biogénique de la Bienne (39). Mémoire de Master 2 Qualité des Eaux, des Sols et Traitements. Besançon : Université de Franche-Comté, 69 p.
- 2017 - Pichot J. Diagnose écologique des têtes de bassin du Revermont jurassien. Mémoire de Master 2 Sciences de l'eau. Lons-le-Saunier : Université Aix-Marseille, 2017. 46 p.
- 2017 - Essert V. Synthèse et analyse de données physico-chimiques sur les lacs du département du Jura. Mémoire de Travail d'Étude et de Recherche. Lons-le-Saunier : Université de Franche-Comté, 20 p.
- 2017 - Fagot J.-B. Lacs du département du Jura - Observations physico-chimiques (2014), 35 p.
- 2017 - Fagot J.-B. Lacs du département du Jura - Observations physico-chimiques (2016), 43 p.

Ephémère

PDPG

Élaboré en concertation avec les AAPPMA, selon la trame d'un document cadre défini à l'échelon national, le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) est un document opérationnel de gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles.

La rédaction du P.D.P.G. du département du Jura a débuté cet automne, par l'embauche sous contrat à durée déterminée de 18 mois, d'un technicien - M. Adrien LAVIGNE.

Ce document de planification doit constituer un socle technique riche, présentant un diagnostic de l'état des milieux aquatiques se basant en grande partie sur les peuplements piscicoles de nos cours d'eau jurassiens. Les conclusions de ce diagnostic permettront de proposer une série d'actions priorisées et efficientes visant à résoudre les points majeurs de dysfonctionnement des milieux aquatiques identifiés. Le P.D.P.G s'attellera également à proposer un plan de gestion piscicole à une échelle plus locale en fonction de l'état des milieux aquatiques et de leurs potentialités écologiques.

La première étape d'élaboration du P.D.P.G a été de délimiter les futures zones de gestion (contextes piscicoles) et de choisir l'espèce repère sur laquelle le diagnostic P.D.P.G se basera pour déterminer l'état fonctionnel du contexte. Un important travail de recueil de données a donc été nécessaire lors de cette étape afin de compléter la base de données des inventaires piscicoles du département. La délimitation des contextes et le choix de l'espèce repère associée ont été présentés et validés par les AAPPMA lors de réunions par grands bassins géographiques. Les partenaires extérieurs (Agence de l'Eau, DDT, AFB, CD39, etc.) seront également consultés prochainement à ce sujet sous la forme d'un comité de pilotage.

Parallèlement à cette étape, un bilan actuel des connaissances des peuplements piscicoles sur l'ensemble des cours d'eau a été effectué dans le but de géolocaliser et quantifier le nombre de stations piscicoles à inventorier durant l'année 2018 dans le cadre du P.D.P.G.

Cascade de la Billaude

ACTIVITÉ DES CHARGÉS DE DÉVELOPPEMENT

Activité moyenne des 4 chargés de développement

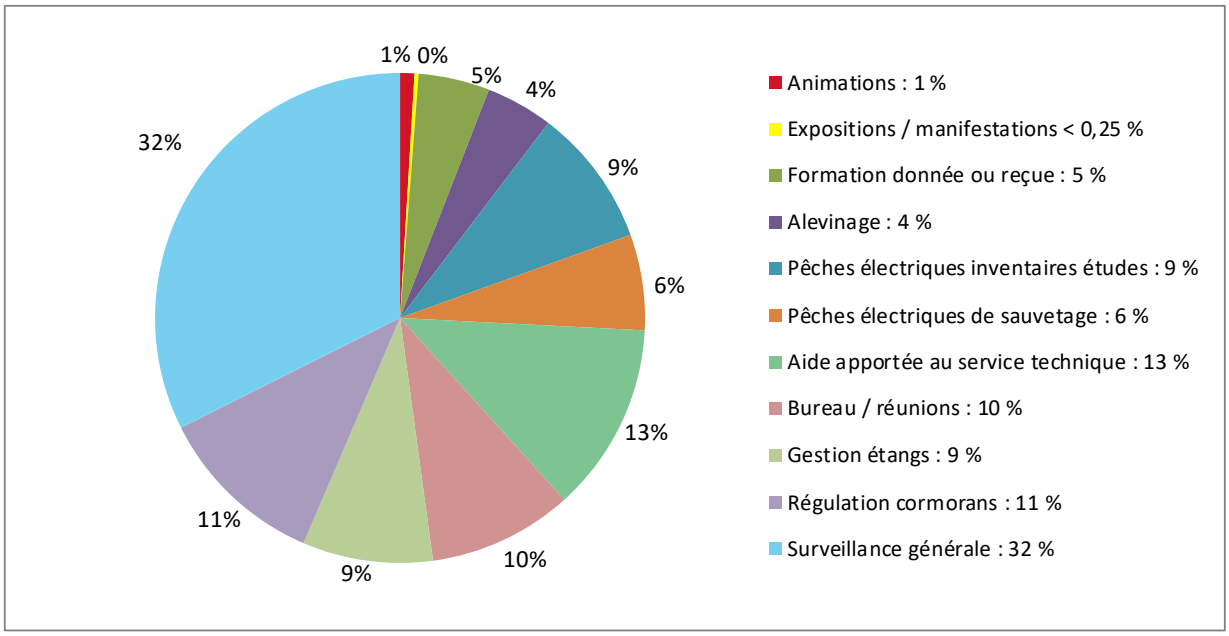

Activité individuelle des 4 chargés de développement

(à noter l'absence d'un agent pendant 8 mois)

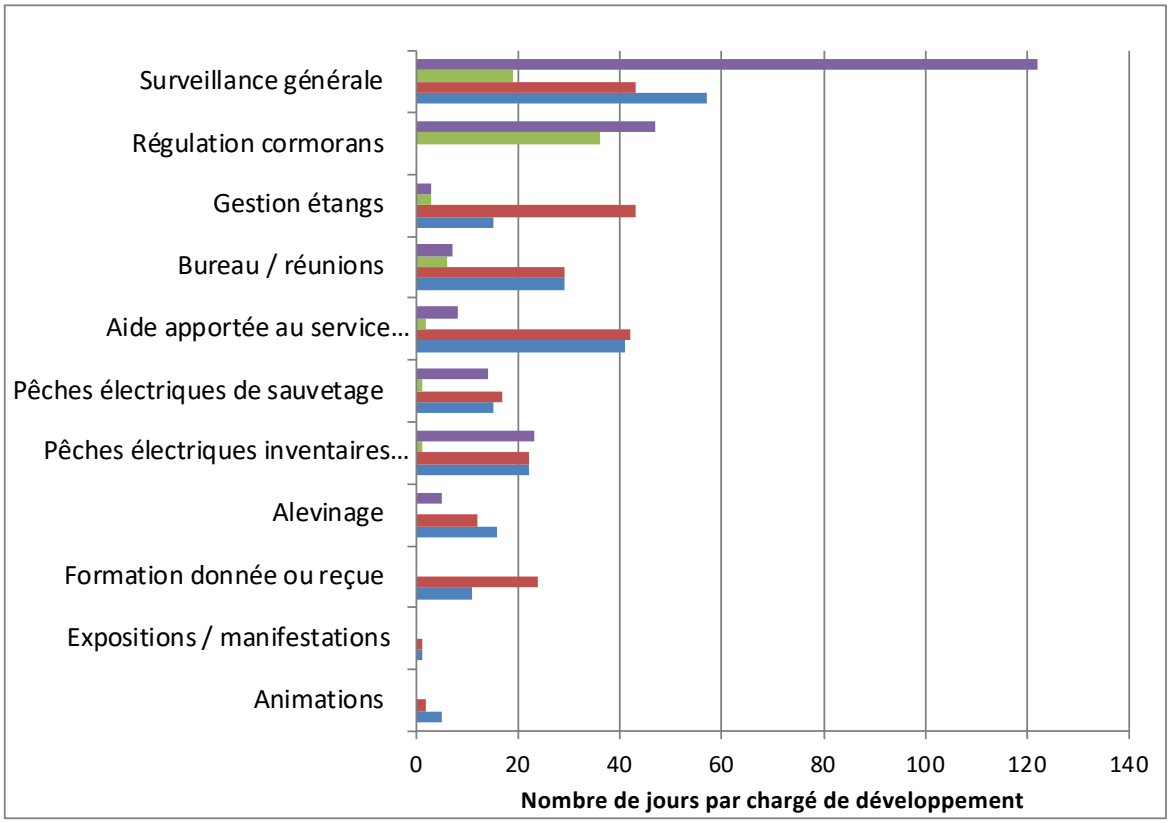

PROMOTION PECHE

Soutien auprès des AAPPMA

La Fédération apporte un soutien technique et financier aux AAPPMA, notamment pour promouvoir la pêche.

Ainsi, pour l'année 2017, elle a versé :

- Une aide financière de 305 € par AAPPMA pour diverses animations réalisées dans le cadre de la Journée Nationale, ou autres manifestations tout au long de l'année. 18 AAPPMA ont perçu cette subvention.
- Une aide de 600 € par association, pour le fonctionnement de leur Atelier Pêche Nature du département (AAPPMA de Clairvaux, Dole, Lons Gaule Lédonienne, Montbarrey et Morez).
- Une aide pour les 2 AAPPMA qui ont sollicité un guide professionnel pour réaliser des journées ou demi-journées d'initiation à la pêche auprès des enfants (AAPPMA de Champagnole et Cornod).

Lors des séances des APN, une aide technique a été apportée aux AAPPMA qui en ont fait la demande, avec notamment des démonstrations de pêches électriques.

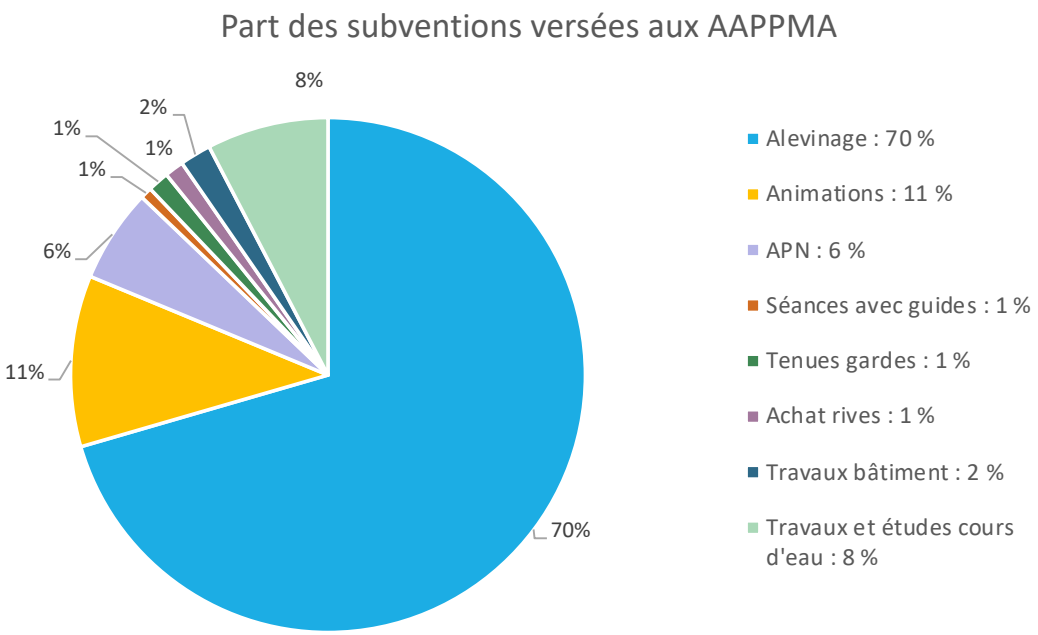

Actions de la Fédération en faveur de la promotion de la pêche et de la sensibilisation à l'environnement

La Fédération est intervenue auprès d'étudiants pour des démonstrations de pêche électriques, des séances de sensibilisation à l'environnement, des prélèvements de macro-invertébrés.

Salons / manifestations diverses

Photos du Salon de Clermont-Ferrand

La Fédération était présente au **Carrefour National Pêche & Loisirs de Clermont-Ferrand, du 13 au 15 janvier 2017**, avec la participation de l'Office du Tourisme de Champagnole, que nous remercions chaleureusement.
Plus de 22 600 visiteurs ont parcouru les allées de ce salon, rendez-vous désormais incontournable de la pêche de loisirs en France.

→ Coût engagé pour ce salon : 4 343,47 € (location stand, frais d'hébergement et de restauration des personnes détachées pour la tenue du stand).

La Fédération a également participé au **Salon international de la mouche artificielle, à Saint-Etienne, du 25 au 26 février 2017.**
→ Coût de ce salon : 1 095,39 €

S'ajoute également la confection d'une bâche de fond de stand, pour un coût de 396 €.

Le 24/03/17 : **Participation à l'organisation de la Grande Soirée Pêche, à Mont-Sous-Vaudrey**.
Cette soirée a été l'occasion de mettre à l'honneur, des associations et organismes ou collectivités publics du département de l'Ain et du Jura.
7 trophées ont été distribués :

- Meilleure action de promotion ;
- Meilleure action en faveur des jeunes ;
- Meilleure action de réhabilitation ;
- Meilleurs actions en faveur du tourisme ;
- Bénévole de l'année ;
- Aménagement de l'année ;
- Et coup de cœur du jury.

Pour le département du Jura, ont été récompensés :

- L'Office du Tourisme de Champagnole pour son dynamisme et son soutien au tourisme pêche (trophée « meilleure action de promotion ») ;
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, pour l'aménagement du ruisseau le Nanchez (trophée « meilleure action de réhabilitation ») ;
- L'Atelier Pêche et Nature de Clairvaux-les-lacs (trophée « meilleure action en faveur des jeunes »).

→ Coût de cette soirée : 2 700 € (participation de la Fédération + location et nettoyage de la salle).

Le 10/03/17 : Participation au Rise Festival, à Champagnole. Il est regretté la faible affluence à ce festival, malgré l'annonce faite au cours de l'Assemblée générale de la Fédération, la semaine précédant cet événement, et les affiches promotionnelles distribuées sur le département.

→ Coût de cette manifestation : 1 246 € (clip vidéo + campagne publicitaire, location salle de cinéma, et pot d'accueil).

Participation au Tour de France, le 8 juillet 2017, avec tenue d'un stand à Dole, ville « départ ».
De nombreuses animations ont été proposées au public, jeune et moins jeune.
Nous remercions les bénévoles de l'AAPPMA locale qui ont prêté main forte aux salariés de la Fédération. Comme l'année dernière, de nombreux tee-shirts et pare-soleil ont été distribués.

Une banderole « Génération pêche », de 30 x 20 m, a également été posée sur les coteaux du Frasnois par les salariés aidés de deux administrateurs de la Fédération.

Les frais engagés pour l'organisation des animations ont été subventionnés par l'Association Régionale de Pêche Bourgogne Franche-Comté.

Publications / Communication

- Lancement de l'étude sur les retombées économiques de la pêche de loisirs sur le département du Jura.

- Impression du guide «Pêche dans le Jura», en collaboration avec les AAPPMA du département.

- Mise à jour, par M. El Bettah, du Site Internet de la Fédération (peche-jura.com), animation de la page Facebook de la Fédération (facebook.com/federation.jura).

- Publication dans le Journal des Chasseurs (coût 2 400 €) :
  - ✓ Thèmes des articles publiés dans le numéro de juin 2017 :
    La pêche et le Tour de France 2017 / Mouches de pêche /AAPPMA Fraisans-Ranchot-Dampierrre « L'originale et discrète » / et les News de la Fédé de Pêche : Lancement d'une grande étude sur le poids économique de la pêche dans le département / Vente des cartes de pêche par interne.
  - ✓ Thèmes des articles publiés dans le numéro de décembre 2017 :
    Le PDPG et l'embauche d'Adrien LAVIGNE/ AAPPMA « La Valouzienne » - Thoirette : un lieu de plus en plus connu / La pêche aux leurres : le jerkbait de type minnow / Réglementation de la pêche : des évolutions très attendues.

- Encart publicitaire pour promouvoir l'ouverture de la truite, sur le site Internet du journal Le Progrès (coût 1 800 €, subventionné par l'Association Régionale de Pêche Bourgogne Franche-Comté).

- Une page sur le journal Le Progrès, en décembre, pour expliquer les évolutions de la réglementation de la pêche en 2018 (coût : 1 000 €).

LOTS GÉRÉS PAR LA FÉDÉRATION

Les étangs :

La Fédération gère quatre étangs destinés à la reproduction. Trois ont été pêchés cette année :

- L'étang La Cude, pêché en novembre ;
- Les étangs Boutena et Renebez, pêchés en décembre.

Deux autres étangs sont proposés à la pêche de loisirs :

- L'étang Grand Truge – commune de Biefmorin, destiné à la pêche du carnassier et de la carpe. Accessible via une carte de pêche à la journée « étang ».
- L'étang Grand Bernardier – commune du Chateley, proposé à la pêche en no-kill du black-bass. Cet étang est accessible avec la carte départementale du Jura.

Variation des ventes de cartes journalières «étangs» depuis 2008

À noter que l'étang Grand Truge était en assec de 2012 à 2014. L'étang Roche a, pendant cette période, été ouvert à la pêche à la ligne.

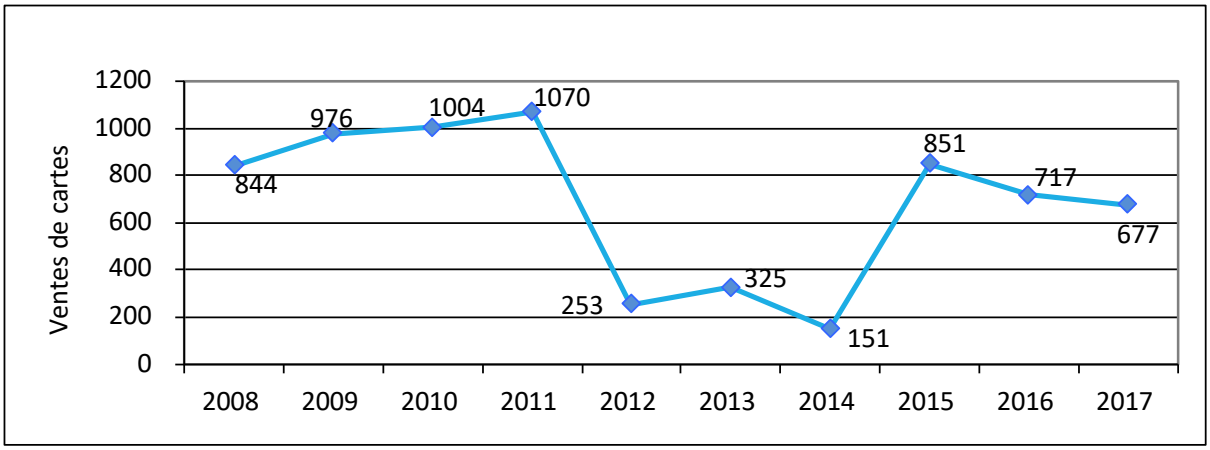

Bilans financiers *(déficits)* des étangs *(toutes charges confondues, hors frais du personnel)*

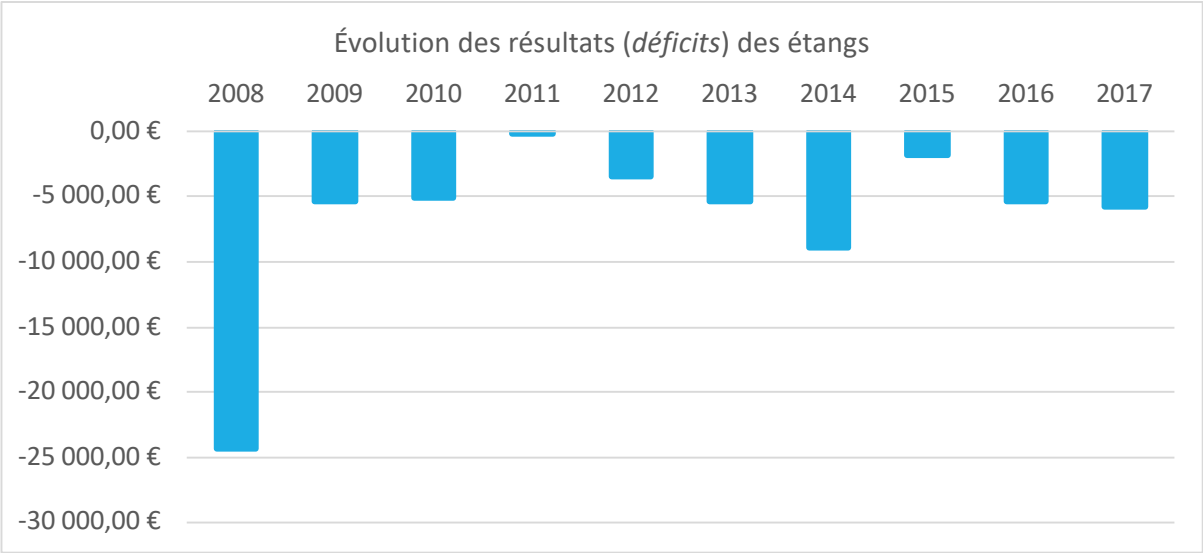

Les lacs : Chalain, Ilay et Val

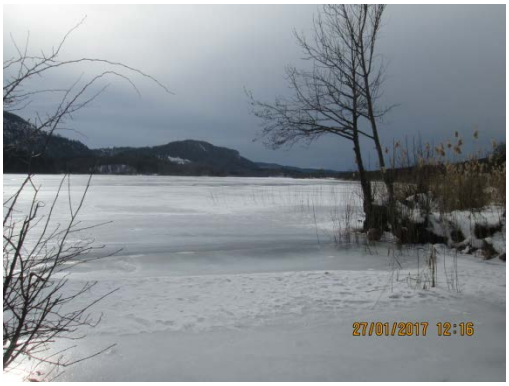

Le lac d'Ilay en hiver

Résultat des ventes de cartes délivrées pour ces 3 lacs en 2017, par les deux dépositaires de Chalain (dépôts saisonniers ouverts de mi-mai à mi-septembre) :

130 cartes découverte enfants (128 cartes en 2016)
53 cartes «mineures» (49 cartes en 2016)
126 cartes hebdomadaires (131 cartes en 2016)
131 cartes journalières (159 cartes en 2016)

EMPOISSONNEMENTS RÉALISÉS SUR LE DEPARTEMENT en 2017

Salmonidés :
8 010 kg de truites arc-en-ciel
3 217 kg de truites fario
260 000 corégones pré-grossis

Carnassiers :
254 kg de brochetons
593 kg de brochets
30 kg de perches
16 kg de black-bass

Cyprinidés :
1 683 kg de gardons
453 kg de carpes
78 kg de tanches
190 kg de blancs

PECHES ÉLECTRIQUES 2017 (exclues pêches d'inventaire)

21 pêches électriques de sauvetage ont été réalisées en 2017, essentiellement des pêches avant travaux.
Celles-ci ont permis de récupérer 1 141 truites, et nombreuses autres espèces.
Détail : 18 pêches avant travaux, 1 pêche pour analyses, 2 pêche pour assec.

PROCES-VERBAUX D'INFRACTIONS 2017

Infractions à la police de la pêche

Quelques chiffres :
25 procédures pour des infractions à la police de la pêche ont été rédigées par les gardes-pêche particuliers.
Certaines font l'objet de plusieurs infractions, ce qui porte le nombre total d'infractions relevées à 34 infractions.

Suivi des procédures :
À ce jour, 10 procédures ont donné lieu à une indemnisation amiable reversées à l'AAPPMA. Les autres procédures ou sont en cours de suivi par l'Officier du Ministère Public.

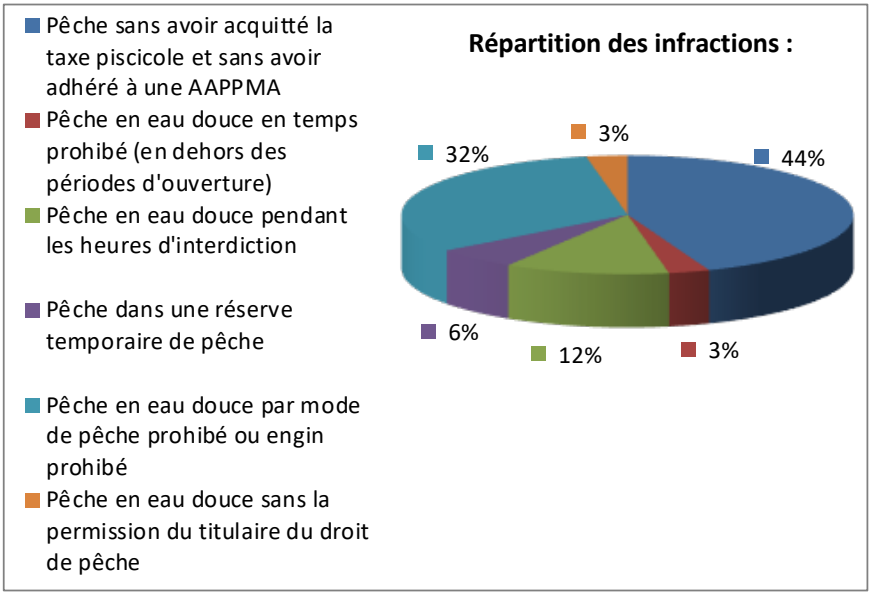

Atteintes au milieu aquatique

16 procédures pour infraction à la police de l'eau ont été relevées par les techniciens de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), principalement pour des pollutions ou travaux sans autorisation.

M. POLTURAT, vice-président de la Fédération, suit attentivement ces procédures. La plupart font l'objet d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile. Certains dossiers ont donné lieu à une transaction pénale, d'autres à une remise en état du milieu.
3 dossiers sont actuellement suivis par un avocat de Lyon et sont en cours d'instruction (honoraires versés en 2017 = 6 899 €).

Mortalité Bienne

La Fédération a poursuivi le travail mené sur la Bienne, suite aux importantes mortalités du printemps 2016. Elle a fait appel à deux étudiants en MASTER 2 « Qualité des Eaux, des Sols et Traitements » de l'Université de Besançon, Kévin AGNELOT et Alexis BOURLIER.

Ceux-ci ont travaillé sur une étude intitulée *« Recherche des causes, antérieures et actuelles, entraînant l'altération de la capacité biogénique de la Bienne »*. Cette étude a été menée du mois d'avril au mois de septembre 2017.
Des suivis ont été réalisés : analyses sanitaires du poisson, recherches de molécules toxiques, dénombrement d'invertébrés, pêches d'inventaires.
Les frais engagés en 2017 pour cette étude (frais du personnel fédéral, indemnisation stagiaires, analyses, matériel) s'élèvent à 18 996 €.

Le travail réalisé par les stagiaires a été présenté devant un groupe de travail composé des administrations (DDT, DREAL, Conseil départemental, etc.), du PNR du Haut Jura, de l'AFB, de la Fédération et des AAPPMA locales (*Cf. synthèse ci-après*).
En prenant en compte l'année 2016, la Fédération aura donc investi la somme de 40 994 €, en analyses et frais de personnel. Le temps du personnel consacré à ce dossier représente 64 journées de travail.

ETUDE BIENNE – Synthèse réalisée par Kevin AGNELOT et Alexis BOURLIER

Enjeux, problématique

La Bienne est un affluent de l'Ain, située dans le département du Jura (39), d'une longueur de 62 km, présentant un bassin versant d'environ 730 km². Cette rivière calcaire, typiquement salmonicole, était réputée et renommée auparavant par les pécheurs en raison de son abondance de truite fario. Aujourd'hui, elle connait des surmortalités piscicoles, ainsi que des cas prononcés d'infections mycosiques (El Bettah, 2013 ; Pozet & Porcher, 2016). De nombreuses études indiquent des problèmes d'altération de la qualité physicochimique sur l'ensemble du cours d'eau, ce qui semble se matérialiser par un appauvrissement et une banalisation générale de sa capacité biogène. Ces dégradations ne permettent plus une capacité d'accueil naturelle pour une faune aquatique se rapprochant du référentiel typologique.

Quelles sont les causes prédominantes, antérieures et actuelles, entraînant l'altération de la capacité biogénique de la Bienne ?

Méthodes et protocoles abordés

Dans un premier temps, la démarche consiste à rechercher et cartographier les sources actuelles et passées de dysfonctionnements à l'échelle du cours d'eau et de son bassin versant. L'intégration des fluctuations temporelles et spatiales des perturbations est réalisée par un travail de synthèse des données bibliographiques et numériques le plus exhaustif possible.
Dans la même démarche, il convient de rechercher les dysfonctionnements biologiques et physico-chimiques au sein du cours d'eau. De ce fait, la mise en place d'inventaires biologiques sur le compartiment macrobenthique (MAG20) et piscicole (Pêches électriques), ainsi qu'une analyse des eaux et des sédiments, ou encore de la qualité physique du cours d'eau (IAM, analyse température et débit) permettent d'établir un diagnostic de la qualité biogénique actuelle de la Bienne.
Ces résultats sont mis en lien avec les données antérieures afin d'intégrer au mieux l'évolution temporelle.
In fine, l'analyse des données au sein du cours d'eau et celle des pressions environnantes a permis d'aborder d'éventuelles pistes de gestion et de suivis afin d'améliorer les capacités biogéniques de la Bienne.

Résultats

Qualité physique

L'analyse temporelle de la thermie et du débit en haute et basse Bienne ont confirmé un réchauffement des eaux et une diminution significative de celles-ci depuis 2010 (voir tableau 1).
Mises à part les contraintes hydrogéomorphologiques naturelles, les ouvrages liés à l'utilisation de l'eau pourraient expliquer le réchauffement des eaux plus rapide en basse Bienne. En effet, l'extraction de graviers (plus de 100 kT/ans en moyenne) a amplement diminué la charge d'eau fraîche au fond du lit depuis les années soixante (Gravost M & Sionneau J.M, 1988) (Figure 1).

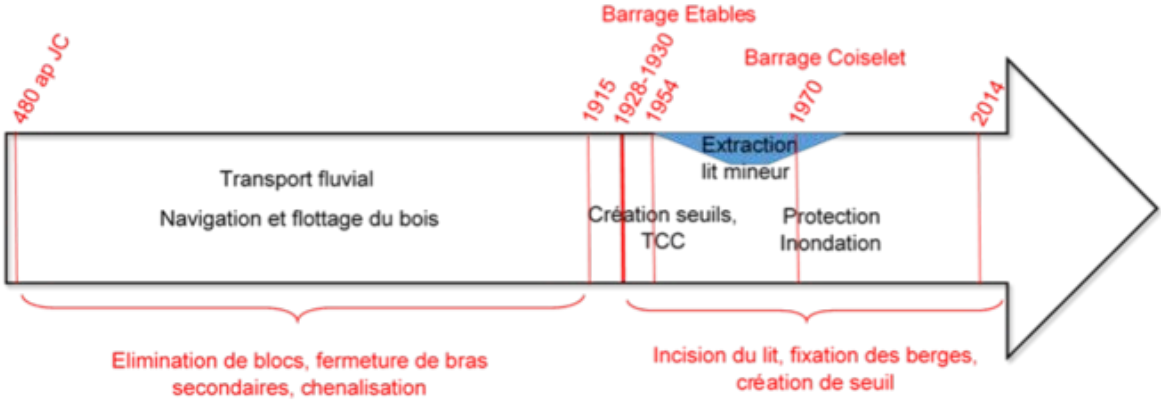

Figure 1 Frise chronologique des usages de la modification de la qualité physique de la basse Bienne

À ces pressions antérieures, s'ajoute l'installation de barrages hydroélectriques, tels que celui d'Étable restant d'actualité. L'impact de ce type de barrage induit une forte modification de l'évolution naturelle du cours d'eau. Le transport solide est interrompu, générant un pavage du lit et réduisant les surfaces favorables à la reproduction de la truite. Ce transfert stoppé a contribué, en partie, à l'incision du lit de la Bienne (plus de 2.5 m de profondeur) (PNRHJ, 2017). Si la charge sédimentaire peut être stoppée, celle du débit peut être largement augmentée provocant un phénomène de piégeage et d'échouage d'individus et causant en grande partie l'exondation d'une partie des frayères lors d'éclusées.
Toutes ces pressions historiques et actuelles accentuent les périodes d'étiages estivales de plus en plus contraignantes, où le réchauffement des eaux, couplé à une diminution du débit altère la disponibilité de l'habitat et de la croissance et du développement même des truites (Lagarrigue *et al.*, 2001) impactant de manière considérable le peuplement piscicole en basse Bienne.
Les analyses du LDA39 (Pozet & Porcher, 2016) ont montré que les truites prélevées présentaient une réduction majeure des réponses immunitaires en basse Bienne qu'en haute Bienne. Ces résultats pourraient être la résultante d'une diminution de la capacité d'accueil du cours d'eau engendrant un dépassement des limites du préférendum thermiques.

Tableau 1 Analyses statistiques, Coefficient de corrélation de Pearson

Données	Sans étiages hivernaux (novembre à avril)		Morez		Jeurre	
Thermie // Année (2010 à 2016)	Température journalière moyenne	p.value	0,0074	*	0,000044	**
		corrélation	0,0974	↗	0,1174	↗
Débit // Année (1998 à 2017)	Débit journalier moyen	p.value	0,0186	*	0,4775	/
		corrélation	-0,0390	↘	-0,0118	↘

Qualité chimique

De plus, la qualité chimique est altérée par divers éléments inorganiques. En effet, même si la présence métallique dans les décharges sauvages semble être une source de pollution antérieure en raison des fortes concentrations en fer et aluminium observés dans les sédiments ; il n'en reste pas moins que l'accumulation d'éléments métalliques est un fait encore présent.
En effet, la corrélation des différents éléments métalliques tels que le zinc, le plomb, le cuivre, ou encore l'antimoine retrouvé dans les sédiments (voir tableau 2) confirme la présence et la pollution en apport de toxique en provenance du secteur industriel de la haute Bienne (métallurgie et lunetterie).

Tableau 2 Analyse chimique sédiment (BNT=Biennette, BCH=Bief de la Chaille, BIE= Bienne, BIE"chiffres"=Distance à la source)

	Cu	Pb	Sb
	mg/kgMS	mg/kgMS	mg/kgMS
BNT3-7	3,26	3,10	0,10
BCH5-7	97,54	140,24	8,97
BIE6-6	3,85	5,04	0,30
BIE11-0	47,62	35,95	0,36
BIE19-5	28,19	32,15	0,36
BIE28-0	15,80	18,94	0,31
BIE36-5	9,39	53,43	0,51
BIE40-3	16,56	11,80	0,12
BIE51-1	5,02	11,37	0,10

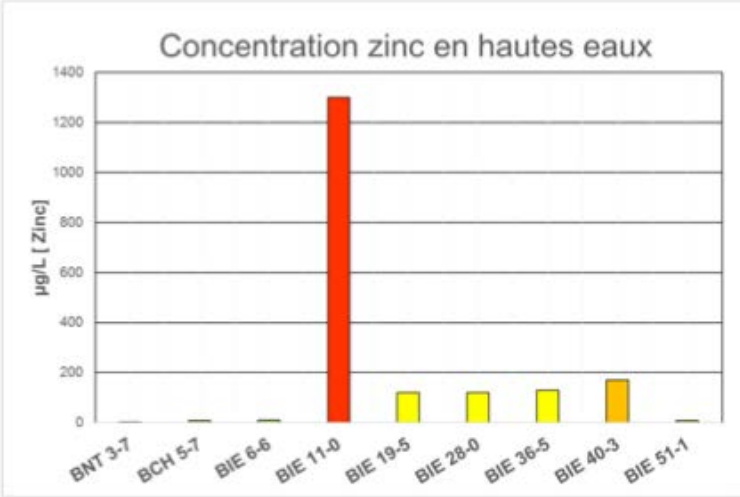

De plus, le pic de pollution ponctuelle en zinc observé en hautes eaux à Tancua (voir figure 2) peut supposer une rémanence de pollution aiguë au fur et à mesure des années en raison des concentrations anormales dans les sédiments, mais aussi en basses eaux dans les mêmes stations (BIE11-0).
En complément, la présence de matières azotées, notamment d'ammonium et de nitrates (voir tableau 3) serait vraisemblablement d'origine domestique. Malgré une amélioration constante du rendement épuratoire des systèmes d'assainissement, le faible taux de collecte actuel démontre qu'une partie conséquente de rejets bruts peut encore toucher le milieu.

		BNT3-7	BCH5-7	BIE6-6	BIE11-0	BIE19-5	BIE28-0	BIE36-5	BIE40-3	BIE51-1
Basses eaux	Azote ammoniacal	<LD	<LD	**0,025**	**0,014**	**0,02**	< 0,01	**0,02**	< 0,01	< 0,01
	Nitrates	2,01	**4,06**	**3,47**	**3,51**	**3,22**	1,51	1,61	1,28	1,34
	Chlorures	4,32	**10,09**	**9,96**	**10,5**	7,38	6,5	6,6	6,86	5,47
	Phosphates	<0,10	**0,26**	**0,19**	**0,16**	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10

Tableau 3 analyse chimique en basses eaux

L'apparition actuelle et passée de colmatages algaux témoigne d'un apport certain de nutriments allochtones. La structure des peuplements macrobenthiques à l'aval des deux plus grandes villes corrobore cette hypothèse. Néanmoins, l'origine d'une activité agricole concentrée à certains endroits du bassin versant pourrait éventuellement être une cause secondaire de cet apport en nutriments.

Les fortes altérations du peuplement piscicole observées ces dernières années (voir figure 3), ainsi que la présence d'infections mycosiques chez la truite, ne sont donc qu'une résultante multifactorielle d'une pollution métallique d'origine industrielle, et une capacité d'accueil du cours d'eau altérée par des causes actuelles (changement climatique) et antérieures (perturbation de la nappe, discontinuité). La Bienne devient alors un piège pour la pérennité de ces espèces piscicole où le ralentissement du métabolisme, la diminution du taux de recrutement de plus en plus marqué ainsi que l'immunodéficience deviennent une fatalité.

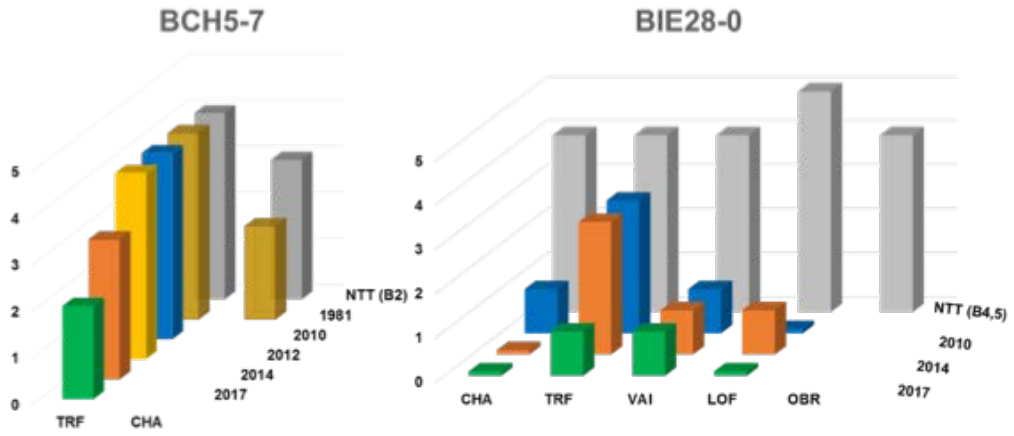

Figure 3 Altérations du peuplement piscicole Bief de la Chaille et à Les Cheneviers (classe d'abondance, NTT= Niveau typologique Théorique)

Perspectives

L'amélioration de la capacité biogénique de la Bienne s'effectue dans un premier temps en diminuant l'impact industriel sur cette pollution en vérifiant, assurant et contrôlant la mise en conformité des installations classées. En supplément, des diagnostics poussés sur l'influence des décharges sauvages du bassin versant, ainsi que l'imperméabilisation de celles-ci serait nécessaire à réaliser sur le long terme en raison des 18 décharges déjà recensées présentant des ETMs.

Il faut aussi impérativement améliorer le taux de collecte par des suivis de raccordements des réseaux d'assainissement, primordiale pour diminuer la charge organique et toxique déversée librement sur le bassin versant.

La mise en place de zone diversifiée en complément d'une réduction du chenal pourrait dans une faible mesure, améliorer la qualité habitationnelle et favoriser la présence de zones plus fraîches en été.

Et le rétablissement de la libre circulation des poissons apparaît comme une mesure indispensable pour la restauration de peuplements piscicoles équilibrés.

Néanmoins, il est indispensable d'agir conjointement sur l'ensemble des facteurs limitants la capacité biogénique de la Bienne et de ses affluents, sans quoi, les efforts consentis pour réduire une source de perturbation risquent de ne pas se traduire par une amélioration significative de la capacité biogénique.

RÉSULTATS DES VENTES DE CARTES EN 2017

	Cotisations 2017			Effectif	Variation	Montant	Réc. FD 2017		Cartes	Cartes	Cartes
	adultes	jeunes	femmes		2016/2017	carte Assoc.	adultes	Jeunes / femmes	-12 ans	hebdo	Jour.
ARBOIS	226	37	10	273	-6,19%	74,50 €	191	23	67	12	108
ARINTHOD	179	41	12	232	-4,53%	75,00 €	133	20	94	31	252
AUMONT											
BLETTERANS	372	73	26	471	-3,09%	68,00 €	272	36	120	6	127
BOIS D'AMONT	47	10	0	57	-24,00%	69,00 €	28	3	17	9	33
CHAMPAGNOLE	642	125	35	802	-7,50%	74,00 €	502	75	171	311	875
CHAUMERGY	123	25	5	153	0,00%	71,00 €	103	16	28	1	7
CLAIRVAUX	631	182	47	860	-7,13%	70,00 €	304	21	392	475	1123
CORNOD	80	10	3	93	-26,19%	78,00 €	70	8	64	0	25
CROTENAY	83	7	3	93	3,33%	71,00 €	76	9	7	3	26
DOLE	2048	364	172	2584	0,08%	71,00 €	911	77	594	144	631
FONCINE LE BAS	41	7	2	50	4,17%	73,00 €	28	1	12	25	150
FONCINE LE HAUT	62	12	1	75	7,14%	73,00 €	43	2	61	54	110
FRD	280	39	15	334	-4,84%	71,00 €	86	2	68	23	83
LA CHAUMUSSE	64	12	4	80	6,67%	73,00 €	59	8	23	24	105
LONS (Gaule Lédo)	1034	184	62	1280	-0,47%	78,00 €	905	126	245	38	306
LONS (Truite Ain)	395	68	21	484	-6,92%	69,00 €	386	35	175	90	436
MOIRANS	689	84	59	832	-0,36%	70,00 €	350	39	140	110	433
MONTBARREY	76	25	3	104	6,12%	68,00 €	61	13	59	25	43
MOREZ	231	50	13	294	-3,61%	69,00 €	132	12	82	65	206
NOZEROY	57	4	1	62	19,23%	70,00 €	36	2	3	4	24
PAGNEY	73	11	3	87	14,47%	64,00 €	42	2	21	0	6
PLANCHES en MTG	38	11	1	50	-15,25%	73,00 €	27	5	14	20	65
PORT LESNEY	120	42	11	173	8,81%	80,00 €	101	18	45	26	90
RAHON	40	11	2	53	-30,26%	69,00 €	25	6	6	2	3
SAINT-CLAUDE	377	40	20	437	-36,94%	69,00 €	144	6	116	42	167
SAINT-JULIEN	131	33	16	180	-4,76%	71,00 €	86	9	64	7	134
SALINS LES BAINS	184	39	11	234	0,43%	80,50 €	154	33	85	18	54
SELLIERES	44	5	4	53	-1,85%	68,00 €	36	4	12	1	14
SIROD	79	8	1	88	7,32%	76,00 €	59	4	13	37	170
THERVAY	84	19	7	110	0,92%	64,00 €	15	3	18	1	12
THOIRETTE	162	28	20	210	28,83%	80,00 €	88	4	21	26	312
VOITEUR	88	4	5	97	-12,61%	69,00 €	79	8	21	3	37
Chalain		53		53	8,16%				130	126	131
TOTAL	8780	1663	595	11038			5532	630	2988	1759	6298
Variation 2017/2016	-4,55%	-2,06%	-6,30%	-4,28%			-3,29%	-8,70%	-8,60%	5,14%	2,29%

Variation des adhérents adultes, jeunes et femmes, depuis 2003

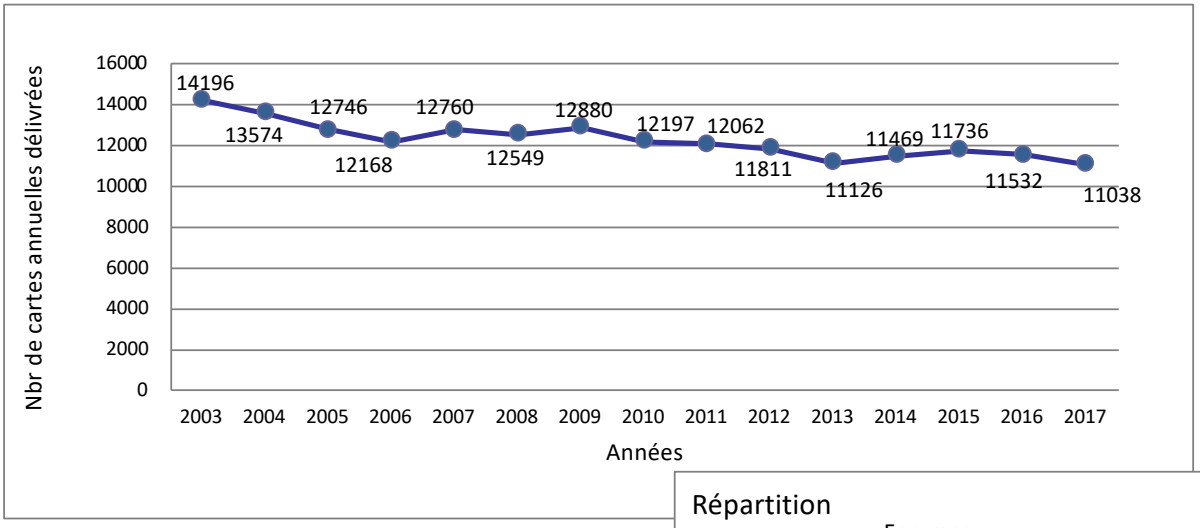

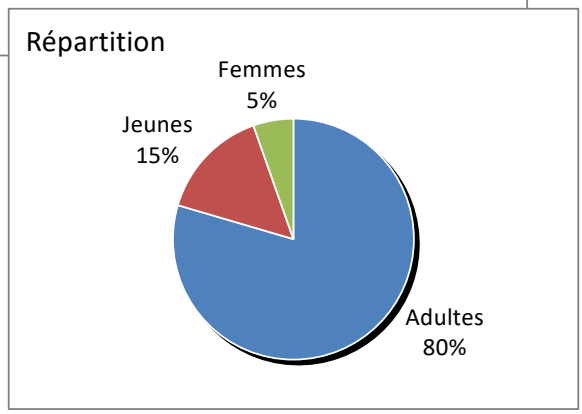

Les effectifs ont baissé de 4,28 % en 2017, ce qui représente une perte de 494 adhérents.
8 780 cartes « personnes majeures » ont été vendues (contre 9 199 en 2016), 1 663 cartes jeunes (contre 1 698 en 2016) et 595 cartes « découverte femme » (contre 635 en 2016).

Variation des ventes des réciprocités fédérales adultes et jeunes , depuis 2003

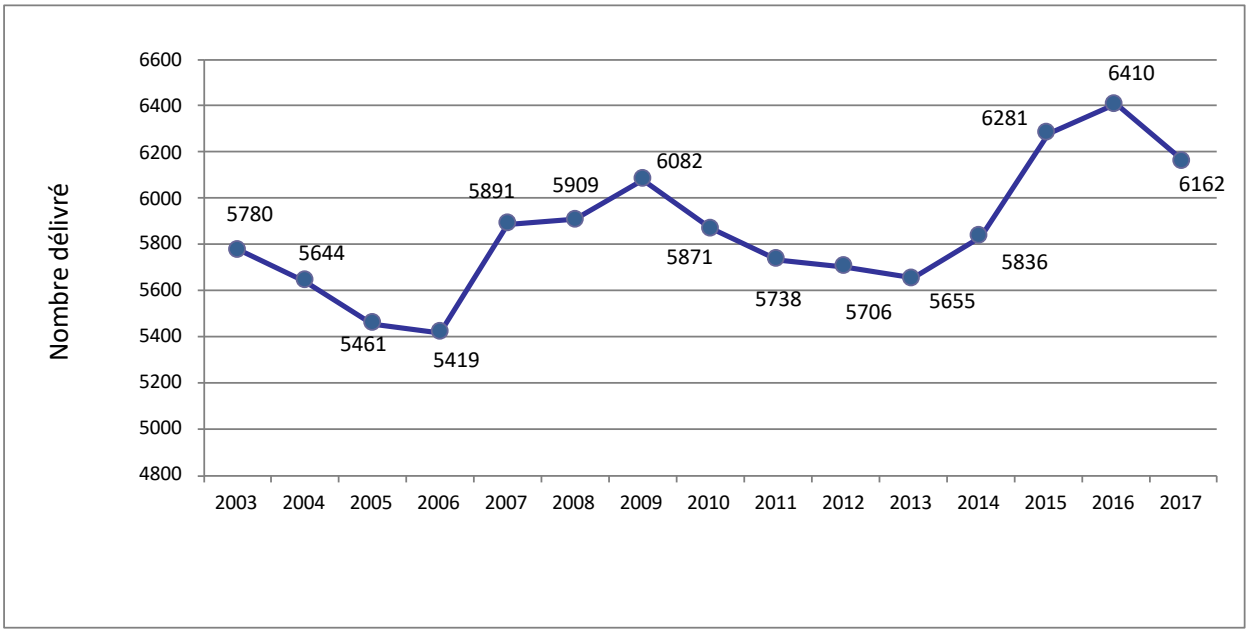

6 162 timbres « réciprocité départementale » en été délivrés en 2017 (6 410 en 2016), soit une baisse de 3,87 %.
Répartition : 5 532 timbres « adultes » et 630 timbres « jeunes / femmes »

Variation des ventes des cartes hebdomadaires, depuis 2003

1 759 cartes hebdomadaires ont été vendues en 2017, ce qui représente une progression de 5,14%.

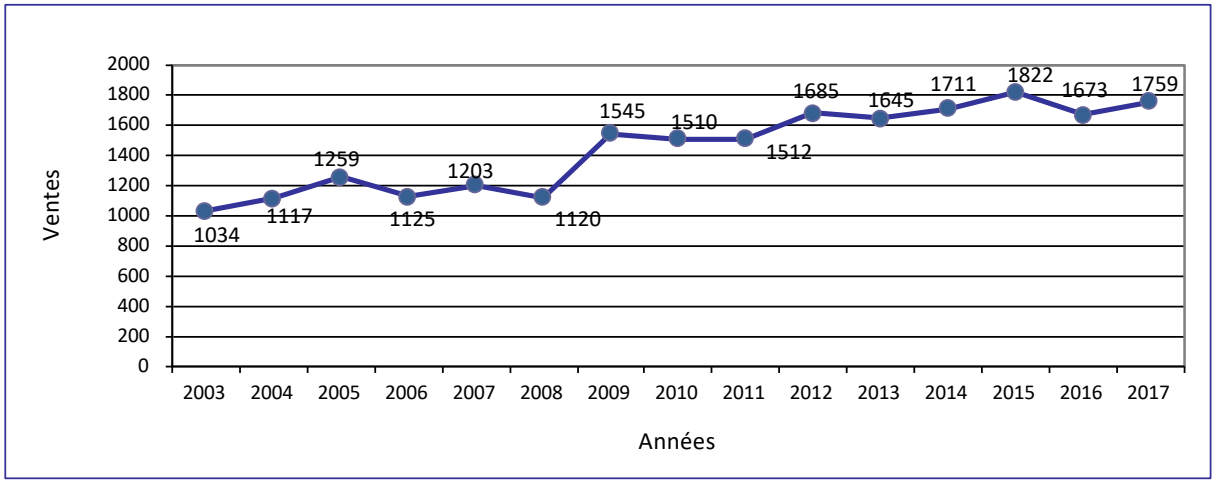

Variation des ventes des cartes journalières, depuis 2003

En 2017, les ventes des cartes journalières ont augmenté de 1,69 %, pour atteindre 6 261 cartes vendues.

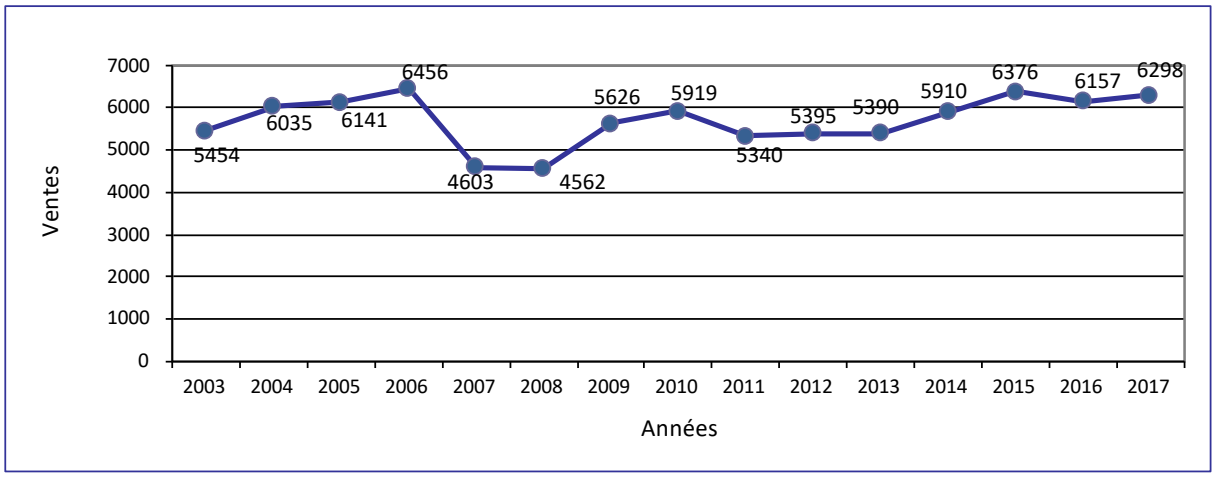

Variation des ventes des cartes « découverte enfants », depuis 2007

La vente des cartes « découverte enfants » continue à chuter. Moins 8,60 % en 2017.

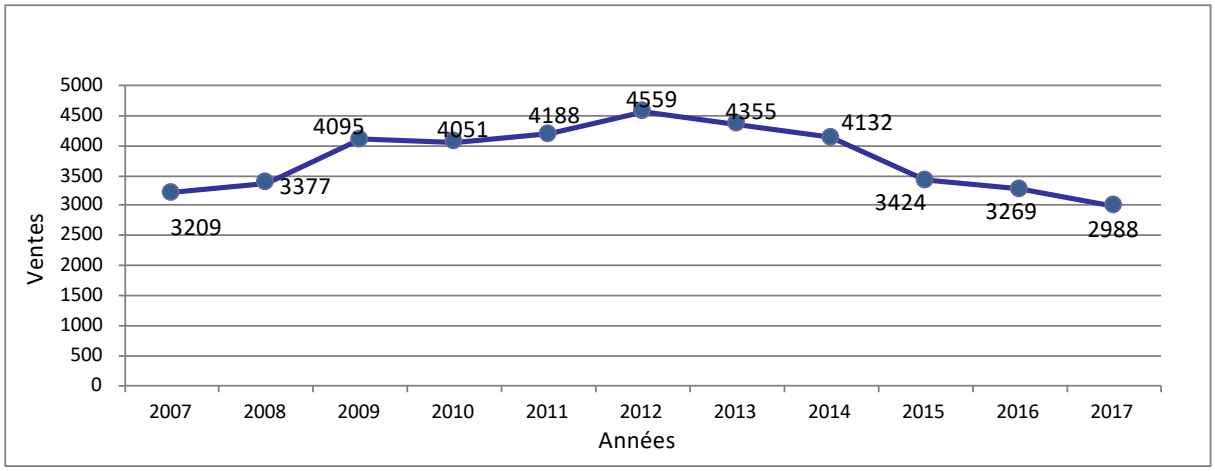

Détail des cartes vendues sur Internet (www.cartedepeche.fr)

Produit	Saison 2016	Saison 2017	Évolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte "personne majeure"	2080	2984	+ 904	+ 43,46 %
Carte "découverte femme"	157	212	+ 55	+ 35,03 %
Carte "personne mineure"	333	512	+ 179	+ 53,75 %
Carte "découverte - 12 ans"	556	748	+ 192	+ 34,53 %
Carte hebdomadaire	433	621	+ 188	+ 43,42 %
Carte journalière	1723	2462	+ 739	+ 42,89 %
Total Cartes de pêche	5282	7539	+ 2257	+ 42,73 %
Autres options	1702	2399	+ 697	+ 40,95 %
Total cartes de pêche + options	**6984**	**9938**	**+ 2954**	**+ 42,30 %**

Quelques statistiques réalisées à partir du Site : www.cartedepeche.fr

Evolution des ventes des cartes «majeures» au cours de l'année 2017

Evolution des ventes des cartes hebdomadaires au cours de l'année 2017

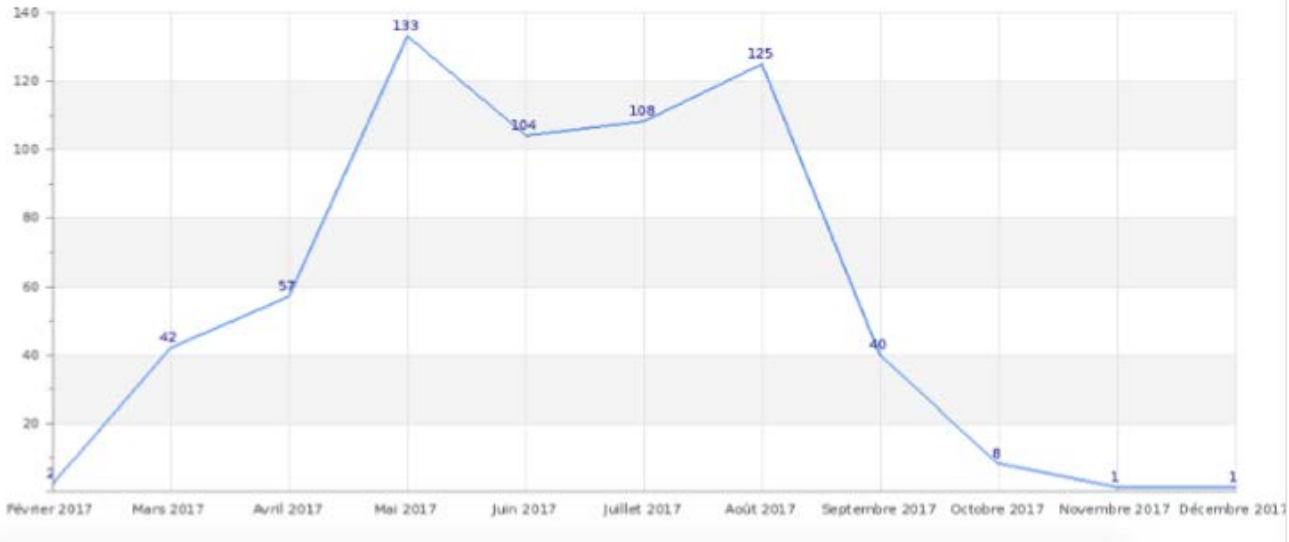

Evolution des ventes des cartes journalières au cours de l'année 2017

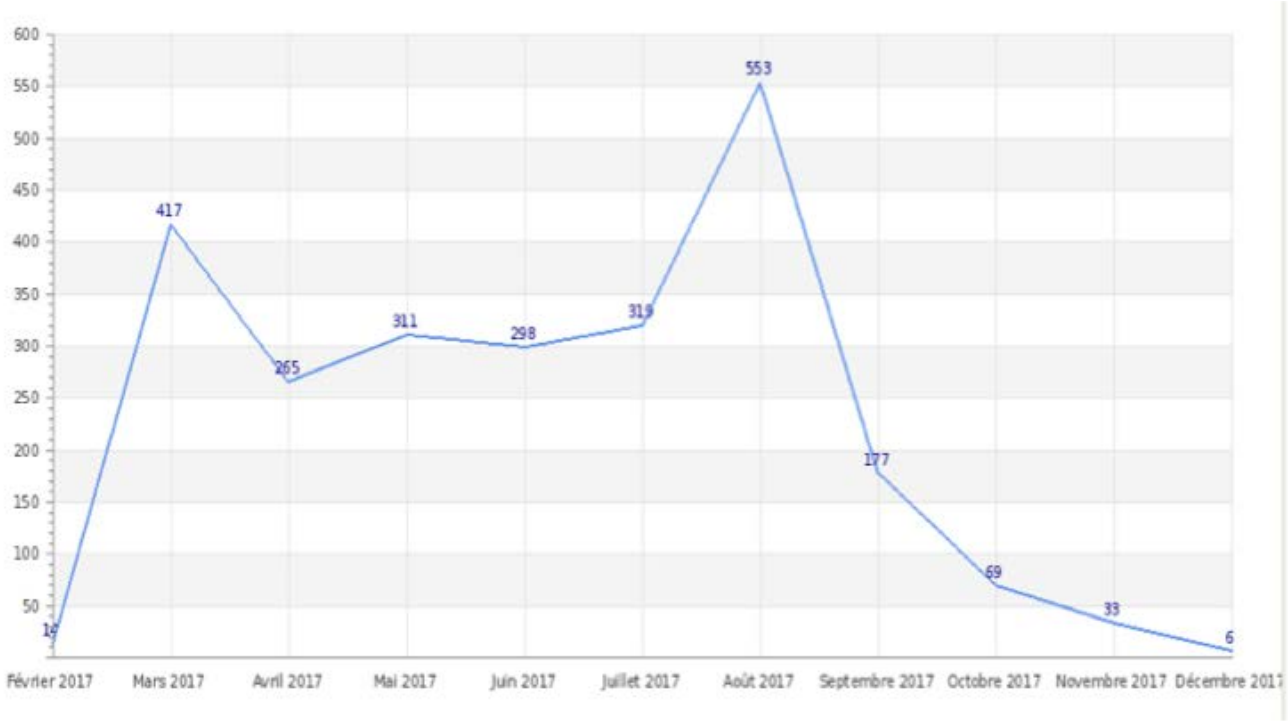

Répartition des ventes de cartes par tranche d'âges par produit

Produit	0-14 ans	15-24 ans	15-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Total	*Non renseigné*
Carte "personne majeure"	0 0 %	210 7,25 %	410 14,16 %	504 17,40 %	553 19,10 %	612 21,13 %	607 20,96 %	**2896**	*88*
Carte "découverte femme"	0 0 %	14 6,73 %	34 16,35 %	46 22,12 %	37 17,79 %	46 22,12 %	31 14,90 %	**208**	*4*
Carte "personne mineure"	282 55,40 %	227 45,17 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	**509**	*3*
Carte "découverte - 12 ans"	748 100 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	0 0 %	**748**	
Carte hebdomadaire	5 0,81 %	47 77,57 %	130 20,93 %	114 18,36 %	127 20,45 %	108 17,39 %	90 14,49 %	**621**	
Carte journalière	37 1,50 %	336 13,65 %	616 25,02 %	513 20,84 %	467 18,97 %	344 13,97 %	149 6,05 %	**2462**	
Total =	**1068**	**834**	**1190**	**1177**	**1184**	**1110**	**877**	**7444**	***95***

FORMATIONS DES GARDES-PECHE PARTICULIERS

Formation pour futurs les gardes-particuliers

Module 1 – notions juridiques de base, droits et devoirs du garde particulier — Durée de la formation 10 heures.
Ce module a été dispensé dans les locaux de DDT, le 11 février 2017, par les techniciens de l'ONCFS.
La formation s'est terminée par un questionnaire établi par l'ONCFS pour tester les connaissances d'ordre général de chaque candidat.

Module 3, **relatif à la police de la pêche en eau douce — Durée 8 heures**.
Cette formation a été délivrée par les agents de la Fédération, le 18 février 2017 au Siège de la Fédération de Pêche du Jura. Un questionnaire sur la réglementation de la pêche et les droits des gardes particuliers a clos la séance (sujets abordés lors de la formation). Une correction a été donnée sur place.
7 candidats se sont présentés aux modules de formation pour obtenir l'agrément de garde-pêche particuliers, et ont tous reçus un avis favorable de la part des formateurs.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Au cours de l'année 2017, la Fédération a accueilli 8 stagiaires de différents niveaux d'études :

- Deux collégiens pour un stage de découverte sur 3 à 5 jours, au cours du mois de janvier et décembre.
- Un étudiant en MASTER 1, de l'Université de Besançon. Cet étudiant a été accueilli pendant 1 mois (mi-février - mi-mars) pour réaliser une « Synthèse et analyse des données physico-chimiques sur les lacs jurassiens ».
- Un lycéen, en classe de terminale BAC PRO GMNF, en stage sur une période de 4 semaines réparties en mars, mai et juin.
- Une étudiante en MASTER 2, de l'Université Aix-Marseille, pendant une période de 6 mois (de mars à fin août). Thème de son stage : « Diagnose écologique des cours d'eau de têtes de bassin du Revermont jurassien ».
- Deux étudiants en MASTER 2, de l'Université de Besançon, du mois d'avril à fin septembre. Thème du stage : « Le cours d'eau de la Bienne ».
- Un adulte effectuant un stage de reconversion (Pôle Emploi), sur 2 semaines en juillet.

TIMBRES CPMA, COTISATIONS ET RÉCIPROCITÉS FÉDÉRALES 2018

Valeurs des timbres CPMA 2018 (votées au Congrès de la FNPF – juin 2017) :

TIMBRES CPMA :	Valeur en 2017	Valeur en 2018	Variation
« Personne majeure	33,80 €	34,20 €	+ 0,40 €
« Découverte femme »	12,30 €	12,70 €	+ 0,40 €
« Personne mineure »	2,20 €	2,20 €	0
« Découverte moins de 12 ans »	0,50 €	0,50 €	0
« Hebdomadaire »	12,30 €	12,30 €	0
« Journalier »	3,20 €	3,20 €	0

Taux des cotisations fédérales 2018 (CA du 15/12/17) :

Produits	Cotisations Fédération 2018	Cotisations AAPPMA 2018	Prix de la carte 2018	Variation
« Personne majeure »	18,80 € (18,20 € en 2017)	Fixée par l'AAPPMA	Entre 64 € et 80,50 €	À minima + 1 €
« Découverte femme »	10,30 € (10 € en 2017)	10 € (9,70 € en 2017)	33 € avec CPMA (soit 1 € de plus par rapport en 2017, prix imposé par la FNPF)	+ 1 €
« Personne mineure »	6,30 €	7,00 €	15,50 € avec CPMA	Idem 2017
« Découverte moins de 12 ans »	1,00 €	4,50 €	6 € avec CPMA (prix imposé par la FNPF)	Idem 2017
« Hebdomadaire »	10,00 €	9,70 €	32 € avec CPMA (prix imposé par la FNPF)	Idem 2017
« Journalière »	3,80 €	4,00 €	11 € avec CPMA	Idem 2017

Prix des cartes avec timbre « Réciprocité départementale » (CA du 15/12/17) :

Carte annuelle « personne majeure » avec réciprocité départementale = 97 € *(+ 1 € par rapport à 2016)*
Carte annuelle « personne mineure » avec réciprocité départementale = 35,50 € *(tarif inchangé)*
Carte annuelle « découverte femme » avec réciprocité départementale = 53 € *(+ 1 € par rapport à 2016)*

Pêche en barque sur les lacs de Chalain, Ilay et Val (CA du 15/12/17) :

La Fédération ne pouvant pas vendre de cartes sur le site Internet *catedepeche.fr* mais uniquement des options, il a été mis en place les options suivantes :

- Pêche en barque à l'année : option « réciprocité fédérale Jura » *(comme c'est le cas actuellement)*
- Pêche en barque une semaine : création d'une option « pêche en barque Lacs - hebdomadaire » qui est vendue avec la carte hebdomadaire des AAPPMA du département. Prix de cette option = 7 €
- Pêche en barque à la journée : création d'une option « pêche en barque Lacs – journée » qui est vendue avec la carte journalière. Prix de cette option = 1 €

ACTIONS DES AAPPMA—2017

AAPPMA « La Cuisance » - ARBOIS

La Cuisance

Une journée pêche à la truite pour tous en étang début mars

Une journée de pêche à la truite pour les enfants dans le cadre de la fête de la pêche

Une journée d'entretien de la ripisylve et d'enlèvement des embâcles dans le ruisseau des graviers (10 personnes). La moitié du linéaire a pu être fait .

AAPPMA « La Seille Jurassienne » - BLETTERANS

La Seille

Mise en place d'œufs de truites embryonnés , déposés sur le parcours dans de mini écloseries en particulier sur la réserve de la Seillette à Ruffey/ Seille et canal Thibert (15 000 œufs).

Suivi des frayères naturelles de truites sur nos parcours (localisations et photos).

Déversement de truites surdensitaires à l'ouverture sur la 1ère et 2ème catégorie. Rempoissonnement en 2ème catégorie et gravière des Cerisiers de brochetons, brochets, blacks-bass , perches et blancs.

Organisation de la fête de la pêche sur 2 journées, le samedi et dimanche.

Nettoyage de détritus à divers endroits sensibles de nos parcours tout au long de l'année.

Nettoyage des écluses sur Ruffey/Seille et Cosges pour le maintien d'un niveau d'eau correct sur la Seille en période d'étiage.

Participation aux pêches électriques de sauvetage et également aux pêches de comptage sur 4 journées pour l'étude de la continuité écologique de la planche de Juans à Ruffey/Seille et l'impact des débits réservés.

Tir des cormorans.

Participation au Téléthon

AAPPMA « Les pêcheurs de la Lemme » - LA CHAUMUSSE

La Lemme

Effacement seuil dit du Gros Louis sur la Lemme

Le barrage Gros-Louis fait partie des seuils prioritaires car il n'a plus d'usage, il impacte fortement la morphologie de la Lemme (remous liquide important, habitats aquatiques peu diversifiés…), et par conséquence la température de l'eau. Seul un abaissement du seuil est programmé compte tenu de la présence d'une chute naturelle infranchissable au pied du seuil, et de la nécessité de maintenir la fonctionnalité du bras de contournement sous la maison afin de ne pas augmenter le risque inondation en aval immédiat du seuil.

Les travaux ont été réalisés la première quinzaine d'octobre par l'entreprise « Jura environnement ». Il a été procédé à un déboisement des berges et du seuil. Le mardi 3 octobre, le personnel de la Fédération, aidé par les pêcheurs, a procédé à la pêche de sauvegarde avant travaux. L'entreprise a pu araser l'ancien seuil de 65 centimètres et réajuster le niveau du canal de dérivation qui alimentait les deux roues de l'ancien moulin en rive droite en conformité avec le débit réservé légal. Au printemps, il sera procédé à la plantation d'une frange de ripisylve qui permettra d'apporter de l'ombrage à la rivière et de favoriser la création naturelle d'habitats piscicoles en berge . Ces travaux conforteront le classement de la Lemme comme « Rivière en bon état ».

Animations découverte de la Pêche

Au cours de l'été 2017, notre société a organisé quatre sorties « Pêche aux écrevisses » destinées à tout public les jeudis 20/07,03/08, 17/08 et 31/08 . La publicité en a été faite par l'Office du tourisme du Haut-Jura –Grandvaux qui se chargeait des inscriptions. En tout, quatre-vingt participants ont pu s'adonner à cette activité et repartir avec leur pêche. Cela a permis à notre société de présenter notre activité de pêche et particulièrement notre mission de protection du milieu aquatique (reméandrage de la Lemme, arasement de seuils, pêches d'inventaire ou de sauvetage,…).

AAPPMA « La Gaule Moirantine » - MOIRANS EN MONTAGNE

5 actions majeures :

1) Aménagement des réserves de Bellecin et du Parchet le 25 février 2017.
150 m3 de sapins et épicéas, récupérés via les SICTOM et les déchetteries environnantes, ont été récupérés, acheminés et installés sur les zones de réserves (environ deux fois plus de végétaux qu'en 2016).
À noter également la présence des pêcheurs clairvaliens, venus apporter leur aide à l'installation des frayères, suite au rapprochement humain et technique des 2 AAPPMA.

2) Vide-grenier pêche le 19 février 2017, à Moirans.

- Avec tous les exposants, particuliers comme professionnels venus du Jura, de l'Ain, comme Europêche de Lons-le-Saunier, Courant Pêche d'Oyonnax, ce sont plus de 72 mètres linéaires qui étaient retenus, représentant 25 exposants au total.
- Sur l'estrade, Sébastien Soulage, vice-président de la Gaule Moirantine et son épouse avaient créé un espace concours de lancer de précision où beaucoup de jeunes pêcheurs se sont pris au jeu et ont été récompensés par des dons de nombreux leurres.
- Lors de cette journée, une tombola était proposée, et c'est un jeune, Paul, âgé de 12 ans qui a remporté une journée de guidage de pêche offerte par Fabien Millet (guide pêche).

3**) Concours photo**s :
L'AAPPMA La Gaule Moirantine (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, organise, à compter du 27 mai 2017, et ce jusqu'au 31 décembre 2017 inclus, **un concours photos,** ces dernières devant répondre à une des thématiques suivantes :
1 – Thématique « la pêche des poissons à Vouglans » : les carnassiers (brochet, sandre, silure et truite), pêche de la carpe et des cyprinidés (ablettes, gardons) avec clichés de présentation de poissons ou des photos relatives à la pêche de ces espèces sur la retenue de Vouglans.
2- Thématique « milieu aquatique du lac de Vouglans » concernant donc uniquement des photos des milieux aquatiques de ce lac.
3- Thématique « Scène de pêche à Vouglans», toute photo prise lors d'une journée de pêche à Vouglans, sans photographie de poisson (pêcheur en action, rencontres insolites, convivialité, matériel …)
Le choix des photos se fera toutes thématiques confondues, mais avec 2 classements : « Adultes » et « Jeunes de moins de 16 ans ».
Conditions de participation sur le site de l'AAPPMA : http://www.gaule-moirantine.fr/les-actualites-1-28.htm

4) Les administrateurs des 2 AAPPMA qui assurent la gestion piscicole de Vouglans (Moirans et Clairvaux) ont porté des DEMANDES D'HARMONISATION et d'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PÊCHE SUR VOUGLANS le 19 MAI 2017. **Les résultats de ce vote sont allés vers un maintien de Vouglans en 1ère catégorie piscicole avec demande de dérogation(s) concernant les TLC et les quotas**, tendant vers une gestion piscicole proche de celle qui existe en 2ème catégorie, et harmonisée au mieux avec le reste du département du Jura.
Demandes transmises le lundi 22 mai 2017 à la Fédération départementale de pêche du Jura qui devient depuis cette date et sur ce dossier, l'interlocuteur direct avec les services de l'État, pour que se réunisse la Commission Grands Lacs intérieurs de montagne dans les meilleurs délais.
Actions allant dans le sens d'une indispensable évolution de la législation pêche sur l'intégralité de la retenue de Vouglans, et ce dès 2018.

(L'existence de marnages majeurs imposés par le groupe EDF aux conséquences désastreuses sur les populations de poissons, particulièrement cette année en pleine période de reproduction, n'ont fait que renforcer l'argumentation des AAPPMA pour jouer leur rôle premier de protection du milieu aquatique.
Du fait de ces marnages, l'absence de végétation devant normalement servir de zones de fraie, de nourrissage et/ou de refuge sur cette retenue, la reproduction des poissons ne se fait jamais normalement in fine, et nécessite encore plus de protéger les espèces piscicoles sur Vouglans).

5) Avancées significatives sur le dossier de l'étang du Quarré à Moirans, grâce à l'appui de la Mairie de Moirans-en-Montagne notamment.

Lac de Vouglans

AAPPMA « La Truite du Val d'Amour » - PORT LESNEY

La Loue

L'année 2017 ne laissera pas dans nos mémoires le souvenir d'un grand cru.
Le début de saison a été difficile avec des niveaux d'eau très élevés qui ont perturbé l'ouverture de la pêche, les prises significatives commençant fin mars.
Il y a eu une bonne affluence de pêcheurs toutefois en avril et globalement une légère augmentation des ventes de cartes de pêche sur l'année 2017 dans notre secteur.

La journée de la pêche, début juin a été l'occasion d'organiser des démonstrations de lancer à la mouche à une main et à deux main , ainsi que de l'initiation au montage de mouches pour les enfants et les pêcheurs curieux.

Les niveaux d'eau très bas à partir de juillet et jusqu'à la fermeture de la pêche ont malheureusement pesé sur la qualité de la pêche.
Peu de poissons ont été vus ou pris en juillet et en août, la température de l'eau très chaude bloquant les poissons dans les courants et les zones de froidières. Toutefois, nous n'avons pas observé de mortalité significative.

Un comptage d'aprons du Rhône par les services de l' AFB a eu lieu fin août, la population semble stable sur notre lot.

Une bonne semaine, pour les pêcheurs venus , début septembre avec la reprise d'activité des poissons.

Des grosses truites ont été prisent sur le secteur en 2017 , mais une moyenne de taille vers 35 à 40 cm est observée, comme sur l'ensemble de la Loue. Les petits poissons (moins de 30 cm) semblent en diminution.
La nécessité de préserver ce groupe de poissons sauvages s'impose à nous.

Notre parcours no kill, crée début des années 2000 et destiné à l'origine à la promotion de notre petite AAPPMA, va en 2018 , être étendu à l'ensemble de notre linéaire (voir arrête préfectoral,2018) afin nous espérons , d'éviter la disparition de nos géniteurs .Ces précieux poissons permettront peut être de sauver et de maintenir la population autochtone et un jour , si l'amélioration de la qualité de l'eau revient , le renouveau de notre secteur.
Nous nous réjouissons de l'unanimité des présidents d' AAPPMA , gérants la Loue qui ont sollicité et obtenu cette décision.

Notons le bon travail de nos gardes particuliers, qui ont énormément communiqué avec les pêcheurs, en prévision des évolutions qui interviendront en 2018.

AAPPMA « La Gaule Suranaise » - SAINT JULIEN SUR SURAN

Sur la proposition du Syndicat du Suran et avec leur aide, nous avons réalisé des enrochements et créé quatre frayères avec du gravier à la source du Suran à Loisia. Quelques truites sont présentes sur les graviers.

AAPPMA « La Gaule Régionale Salinoise » - AAPPMA SALINS LES BAINS

La Furieuse

- Formation d'un bénévole à l'utilisation de l'interface dépositaire "carte de pêche".
- Entente avec Office de Tourisme pour la vente des cartes 2018.
- Visite des Thermes avec M. le Président de la Fédération et les deux techniciens.
- Travaux étang des Chèvres(colmatage de fuites, entretien des abords, construction d'un abri).
- Fête de la Pêche à BUFFARD et à SALINS.
- Alevinages et plusieurs pêches électriques diverses (travaux dans la vallée).
- Stand de pêche à la fête du CAP, place Aubarède .
- Nettoyage : 1,5 m3 de déchets dans le fossé aux abords de la Furieuse (4 bénévoles et participation de la Gendarmerie).
- Fûts suspects route de Cernans dans l'ancienne décharge. Maire avisée par mail, Onema averti, police municipale informée et aucun résultat. Cependant il y a un risque de pollution.
- Surveillance du braconnage et de la pollution.
- Participation aux réunions concernant l'aménagement des rives de la Furieuse dans la rue des barres.

La Brenne

AAPPMA « La Gaule Brenoise » - SELLIÈRES

- Journée citoyenne avec le Conseil municipal de Sellières, plus les membres de l'AAPPMA de la Gaule Brennoise ;
- Corvée de nettoyage des rives : branches, plastiques, verres et objets divers, sur Sellières.

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan au 31-12-2017

Annexe 2 : Compte de Résultat au 31-12-2017

Annexe 3 : Annexe des comptes

Bilan au 31/12/2017

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : Fédération Pêche Jura — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 395 rue Bercaille 39000 LONS LE SAUNIER — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 0 7 7 9 2 6 6 2 0 0 0 3 0 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2017 Net 3	N - 1 31/12/2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	40 654	AG	38 344	2 310	8 402
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	111 954	AO	35 875	76 079	73 309
	Constructions	AP	700 520	AQ	334 922	365 598	384 453
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	86 368	AS	71 730	14 638	19 510
	Autres immobilisations corporelles	AT	297 533	AU	216 189	81 344	91 244
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX	5 475	AY		5 475	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	15	CV		15	15
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	50	BI		50	50
	TOTAL (II)	BJ	1 242 569	BK	697 060	545 509	576 983
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	39	BW		39	3 125
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			2 275
	Autres créances (3)	BZ	215 952	CA		215 952	267 099
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 459 438	CG		1 459 438	1 339 950
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 917	CI		24 917	29 206
	TOTAL (III)	CJ	1 700 345	CK		1 700 345	1 641 655
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 942 914	IA	697 060	2 245 854	2 218 637

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise Fédération Pêche Jura

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs sans droits de reprise	DA	1 981 167	1 949 917
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	25 512	31 250
	Subventions d'investissement	DJ	56 012	62 080
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 062 692	2 043 247
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 473	27 404
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 107	55 647
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	713	
	Autres dettes	EA	86 598	85 068
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	7 272	7 272
	TOTAL (IV)	EC	183 162	175 391
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 245 854	2 218 637
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Compte de Résultat au 31/12/2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : Fédération Pêche Jura — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			1 000
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue — services *	FG	18 655	FH		FI	18 655		8 019
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 655	FK		FL	18 655		9 019
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	232 274		272 344
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	6 781		5 620
	Autres produits (1) (11)					FQ	386 486		402 315
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	644 196		689 298
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	195 697		252 620
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 616		10 034
	Salaires et traitements *					FY	232 258		228 303
	Charges sociales (10)					FZ	99 628		100 007
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements *					GA	68 743		66 222
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	58 248		58 549
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	663 191		715 734
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(18 994)		(26 436)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	33 068		29 599
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	33 068		29 599
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			75
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			75
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	33 068		29 523
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	14 074		3 087

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise Fédération Pêche Jura — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3	13 749
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	12 148	17 553
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 152	31 302
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	404	3 139
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	309	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	713	3 139
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	11 439	28 163
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	689 417	750 198
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	663 904	718 949
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	25 512	31 250

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe des comptes

FEDERATION DU JURA POUR LA PECHE
ET A LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
395 Rue Bercaille
39000 LONS LE SAUNIER

ANNEXE des COMPTES

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événement postérieur à ce jour ayant une incidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-03 et ses réglements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels dans le respect du principe de prudence de l'indépendance des exercices et ne présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanance des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

FEDERATION DU JURA POUR LA PECHE
ET A LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	40 160 €		494 €
Terrains	108 124 €		
Constructions sur sol propre	442 225 €		
Constructions sur sol d'autrui	181 969 €		
Installat° géné., agencements, aménagements des constructions	74 881 €		5 274 €
Installations techniques, matériel et outillage industriel	147 767 €		2 208 €
Matériel de transport	141 768 €		6 987 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 570 €		17 140 €
Avances et acomptes	0 €		
TOTAL	1 168 304 €	0 €	31 609 €
Autres participations	15 €		
Prêts,autres immobilisations financières	50 €		
TOTAL	65 €		
TOTAL GENERAL	1 208 529 €	0 €	32 103 €

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			40 654 €	40 654 €
Terrains et agencements			108 124 €	108 124 €
Constructions sur sol propre			442 225 €	442 225 €
Constructions sur sol d'autrui			181 969 €	181 969 €
Installat° géné., agencem^{ts,} aménagem^{ts} construct°.			80 155 €	80 155 €
Installat° techniques, matériel et outillage		2 222 €	147 753 €	147 754 €
Matériel de transport			148 755 €	148 754 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 317 €	87 393 €	87 394 €
Avances et acomptes			0 €	0 €
TOTAL		3 539 €	1 196 374 €	1 196 375 €
Autres participations			15 €	15 €
Prêts, autres immobilisations financières			50 €	50 €
TOTAL			65 €	65 €
TOTAL GENERAL		3 539 €	1 237 093 €	1 237 094 €

FEDERATION DU JURA POUR LA PECHE
ET A LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situtation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	31 757 €	6 587 €		38 344 €
Terrains	34 815 €	612 €		35 427 €
Constructions sur sol propre	252 854 €	17 439 €		270 293 €
Installations géné., agencem^{ts}, aménagem^{ts} constr.	61 769 €	3 307 €		65 076 €
Installat° techniques, matériel et outillage industriel	113 332 €	10 578 €	2 222 €	121 688 €
Matériel de transport	83 148 €	23 325 €		106 473 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 871 €	6 895 €	1 008 €	59 758 €
TOTAL	599 789 €	62 156 €	3 230 €	658 715 €
TOTAL GENERAL	631 546 €	68 743 €	3 230 €	697 059 €

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissem^{ts} Linaires	Amortissem^{ts}D égressifs	Amortissem^{ts} except.	Amortissem^{ts} dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 587 €				
Terrains	612 €				
Constructions sur sol propre	17 439 €				
Install° géné.agenc^{ts} aménag^{ts} constr.	3 307 €				
Install° tech, matériel outil.Indust.	10 578 €				
Matériel de transport	23 325 €				
Mat.de bureau informatique, mobilier	6 895 €				
TOTAL	62 156 €				
TOTAL GENERAL	68 743 €				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	50 €	50 €	
Divers Etat et autres collectivités publiques	123 314 €	123 314 €	
Débiteurs divers	92 638 €	92 638 €	
Charges constatées d'avance	24 917 €	24 917 €	
TOTAL	240 919 €	240 919 €	

FEDERATION DU JURA POUR LA PECHE
ET A LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes Ets crédit à 1 an maxi à l'origine	0 €	0 €		
Emprunts et dettes Ets crédit à +1 an maxi à l'origine	0 €	0 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 146 €	25 146 €		
Personnel et comptes rattachés	13 598 €	13 598 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 509 €	50 509 €		
Autres dettes	86 598 €	86 598 €		
Produits constatés d'avance	7 272 €	7 272 €		
TOTAL	183 123 €	183 123 €	0 €	
Emprunts en cours d'exercice				

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'aquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amorissement
Logiciel	34 694 €	100
Création et mise à jour site Internet	5 960 €	33,33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Installations générales, agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immmobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur l'ensemble des titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

FEDERATION DU JURA POUR LA PECHE
ET A LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur l'ensemble des titres de même nature conférant les mêmes droits,la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	209 871 €
Disponibilités	13 674 €
TOTAL	223 545 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 896 €
Dettes fiscales et sociales	20 873 €
Autres dettes	0 €
TOTAL	42 769 €

FEDERATION DU JURA POUR LA PECHE
ET A LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avances

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 917 €
TOTAL	24 917 €
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 272 €
TOTAL	7 272 €

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0 €
TOTAL	0 €

Engagement en matère de pension et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées Indemnités de départ à la retraite		58 570 €	

Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé des droits acquis au titre du CPF par notre personnel à la date d'arrêté des comptes au 31/12/2017 s'élève à 1 268 heures (soit 757 heures provenant du solde du DIF et 511 heures cumulées en 2017 au titre du CPF). Ce volume de formation n'ayant pas donné lieu à demande de formation au 31/12/2017 s'élève à 1 268 heures

FEDERATION DU JURA POUR LA PECHE
ET A LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Intitulé du Compte
Produits exceptionnels :		
FNPF Redevances hydroélèctriques - solde 2016	0,02 €	771800
SUBV. FNPF étude Bonlieu	0,46 €	771800
Chèques 2016 non débités	3,00 €	771800
TOTAL	3,48 €	
Charges exceptionnelles :		
Cot. 2016 FAFSEA	0,12 €	671800
IJSS S. S. Regad 2016	0,03 €	671800
Subv. AE étude Bonlieu	21,00 €	671800
SUBV. CD 39 - étude Leue 2016	0,40 €	671800
SUBV. FNPF étude Doubs pêche professionnelle	0,30 €	671800
RMA A.E. 2016	0,20 €	671800
Erreur solde AAPPMA CORNOD	0,10 €	671800
Plaque + avis décés M. RAPONE	265,00 €	671800
Chèques 2016 non crédités	3,20 €	671800
Erreur solde AAPPMA MOREZ	0,50 €	671800
Solde CPMA	112,70 €	671800
IJSS arrêt JB. FAGOT	0,01 €	671800
Différence / remise de chèque	0,50 €	671800
TOTAL	404,06 €	

BUDGET 2018

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60- ACHATS		**70- VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, DE PRESTATIONS DE SERVICES**	13 700,00
60-A Prestations de service (analyses, etc.)	2 500,00		
60-B Achat matières et founitures	29 450,00		
60-C Autres fournitures	5 500,00	**74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	
61- SERVICES EXTERIEURS		Etat	
61-A Locations	23 000,00	Agence de l'Eau	15 000,00
61-B Entretien et réparation	6 800,00		
61-C Assurances	7 750,00		
61-D Documentation	1 700,00	Région(s)	
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS		Département(s)	
62-A Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 000,00		
62-B Publicité, publication	21 850,00	Intercommunalité	
62-C Déplacements, missions	39 200,00		
62-D Services bancaires et autres	2 720,00	Organismes sociaux	
63- IMPOTS ET TAXES		Fonds européens	
63-A Impôts et taxes sur rémunérations	6 900,00		
63-B Autres impôts et taxes	2 930,00	Autres établissements publics	
64- CHARGES DU PERSONNEL			
64-A Rémunération des personnels	207 600,00	Autres (FNPF, URBFC)	145 500,00
64-B Charges sociales	89 000,00		
64-C Autres charges de personnel (frais dépl., CE)	8 500,00		
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 800,00	**75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE** (dont cotisations)	369 800,00
66- CHARGES FINANCIERES		**76- PRODUITS FINANCIERS**	15 500,00
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 600,00		
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	11 050,00		
Frais financiers			
Autres (fonds de roulement + investissements)	19 650,00		
TOTAL DES CHARGES	559 500,00	**TOTAL DES PRODUITS**	559 500,00

Investissements à réaliser sur les fonds propres de la Fédération = 51 950 € (volets roulants + isolation Siège social 11 500 € + réparation moteur électrique 2 900 € + mise à jour base de données Multifish 3 600 € + véhicule 20 000 € + solde étude retombées économiques 13 950 €)

Assemblée Générale du 3 mars 2018

RAPPORT MORAL

INTRODUCTION

M. SCHNEITER, Président fédéral :

« Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie pour votre présence à cette Assemblée Générale ordinaire de notre
***F**édération **D**épartementale **J**ura pour la **P**êche et la **P**rotection du **M**ilieu **A**quatique.*

Je souhaite la bienvenue à :

- *Monsieur Jacky ROCHE, Directeur de la DDT représentant monsieur le Préfet,*
- *Monsieur Frédéric CHEVALLIER, Chef du service de l'eau à la DDT,*
-
- *Madame Danièle BRULEBOIS, Députée du Jura*
- *Madame Marie Christine DALLOZ, Députée du Jura*
- *Monsieur Gérôme FASSENET, Président du Conseil Départemental du Tourisme*
- *Monsieur Christian LAGALICE, Président de la fédération de Chasse du Jura*
- *Monsieur Dominique CHALUMEAUX, Président de chambre d'agriculture du Jura*
- *Monsieur RAMOS, représentant l'EDF*
- *Monsieur Jean-Louis GAROT, représentant l'Agence Française pour la Biodiversité*
- *Monsieur Laurent BALESTRA, représentant l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune sauvage,*
- *Madame VIOLOT, du cabinet Pluris Audit, commissaire aux comptes*
- *Monsieur Christophe REVERET, du cabinet Versant Sud*

J'ai pour mission d'excuser :

- *Monsieur Jean Marie SERMIER, Député du Jura*
- *Madame POZET, représentant le LD39*

Je donne maintenant la parole à notre secrétaire fédéral, Claude TROCHAUD pour procéder à l'appel des Présidents et délégués élus.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION 2017

M. SCHNEITER :

« Mesdames, messieurs,

Je souhaite la bienvenue aux trois nouveaux Présidents d'AAPPMA : M. Laurent GUYON, Président de FRD, M. Jean-Marie PORCHERON, Président de la Truite de l'Ain et M. Sylvain POLTURAT, Président de la Truite de la Haute Seille.

J'ai le devoir de vous présenter le rapport moral qui concerne l'année 2017, mais avant d'aborder celui-ci, je souhaiterais rendre hommage à deux personnes du monde de la pêche, décédées au cours de l'année 2017 : Marc BAUD qui était président de l'AAPPMA « La Truite de l'Ain » et Laurent RAPONE, qui était président de l'AAPPMA « La Truite de la Haute Seille ». Tous deux ont consacré beaucoup d'énergie pour leur association, mais également pour la Fédération puisqu'ils ont été administrateurs de celle-ci, et notamment Laurent RAPONE qui a exercé les fonctions de trésorier, puis de secrétaire. Je souhaiterais que nous ayons aujourd'hui une pensée pour eux, ainsi qu'aux autres personnes disparues du monde de la pêche, et vous demande d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Une fois de plus, cette 2e année de notre mandat nous aura fortement occupés.
Présidents et Délégués des 32 AAPPMA, vous avez tous reçu le rapport d'activité 2017 et je pense que vous l'avez tous suffisamment consulté, c'est pourquoi mon intervention sera courte, afin de laisser du temps pour l'activité technique et pour vos questions.

Atteintes au milieu :
Au cours de cette année 2017, nous avons encore dû supporter des mortalités importantes des poissons notamment dans les eaux des rivières BIENNE et CUISANCE.
Je ne vous parlerai pas des actions menées sur la BIENNE, pas plus que des coûts engendrés, Medhi EL BETTAH vous fera un exposé sur ce dossier tout à l'heure.
Pour ce qui concerne, la CUISANCE nous avons dû supporter une quatrième mortalité de tous les poissons, depuis VILLETTE lès ARBOIS jusqu'en aval de ROSIÈRES. Le responsable de la mortalité de juillet 2017 a été identifié. L'affaire suit son cours donc je ne vous communiquerai pas plus de détails, par contre je tiens à adresser mes remerciements aux services départementaux de l'AFB qui ont conduit les investigations de façon remarquable sans oublier les services préfectoraux qui, eux aussi, ont été sensibilisés et très présents sur ce dossier.
M. Sylvain POLTURAT, vice-président de la fédération, responsable du contentieux, interviendra à ce sujet.

Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) :
Mehdi vous fera également un rapide exposé de ce dossier qui a nécessité l'embauche, pour une durée de 18 mois, d'un technicien, Adrien LAVIGNE. Les conclusions et résultats sont programmés pour l'AG 2019.

***Pour ce qui est de la réglementation pêche**, il a été acté, par une très large majorité (90%) des 55 délégués de notre fédération, des modifications importantes quant aux quotas et aux tailles de capture de certaines espèces des poissons de nos rivières. C'est pour cela qu'à partir du 1er janvier 2018 les quotas et les tailles légales de captures ont été modifiés et confirmés par Arrêté Préfectoral, avec notamment un quota de 5 salmonidés maxi par jour, dont 3 truites FARIO, sauf dans la rivière Loue où la truite FARIO est classée NO KILL cette année 2018.*
Nous vous rappelons que concernant les carnassiers, dans les eaux classées 2e catégorie le nombre de captures est fixé à 3 par jour dont maximum 2 brochets (décision nationale).
Vous trouverez toutes les précisions sur les tailles légales de capture dans notre guide « La Pêche dans le Jura ». Pour mémoire, ce guide est susceptible d'être parfois incomplet ou erroné, eu égard aux délais très courts qui nous sont donnés pour son édition. Légalement, et en cas de doute, le seul véritable guide de référence est, et sera toujours, l'Arrêté Préfectoral.

Cartes de pêche par internet :

Comme nous l'avions annoncé au cours de l'AG 2017, nous vivons en 2018 la dernière année des cartes papier. La Fédération est venue en aide aux associations qui en ont fait la demande, en proposant pour les dépositaires non équipés en matériel informatique, une tablette avec clavier et une imprimante, étant entendu que les fournitures d'encre et de papier sont à la charge des AAPPMA. Nous vous rappelons que ce matériel informatique est à votre disposition à la Fédération, sur présentation d'une convention signée avec vos dépositaires. Vous avez reçu, vous et vos trésoriers, un mail explicatif à ce sujet, courant janvier. La Fédération se tient bien entendu à votre disposition si vous avez besoin d'informations complémentaires concernant les conventions et les comptes dépositaires. Une réunion sera également organisée à l'intention des Trésoriers des AAPPMA, le jeudi 22 mars, au siège de la Fédération. Vous recevrez prochainement une invitation.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration de la Fédération a acté que tous vos dépositaires doivent être formés par vos référents AAPPMA pour le 1er juin 2018, afin d'être en mesure de proposer à la vente toutes les cartes internet à partir de cette date. Les agents fédéraux de votre secteur ont également reçu une formation à l'utilisation de l'interface de vente des cartes par internet, et peuvent vous apporter leur aide si besoin. À partir du 1er juin 2018, il ne sera plus délivré de cartes papier par la Fédération.

Soutien aux AAPPMA :

- ***Saint-Claude et Morez*** *=> recrutement de deux stagiaires masters II de l'Université de Franche-Comté pour une étude complète de la qualité des eaux de la Bienne, pour la recherche des points de dysfonctionnement tels que les rejets polluants permanents ou ponctuels, les analyses diverses et variées, etc. Les résultats obtenus ont donné des informations précises et importantes aux services compétents du département, sans oublier une information médiatique.*
- ***Moirans et Clairvaux*** *=> soutien aux AAPPMA pour une harmonisation des quotas et des tailles des poissons au niveau départemental, ce qui a généré une réunion de la Commission des Grands Lacs le 27 février 2018 avec une décision préfectorale en attente quant à la suite à donner. Je donne la parole au Représentant de l'État.*
- ***Arbois et Lons-le-Saunier*** *=> nous avons joué notre rôle de médiateur entre ces deux AAPPMA pour la gestion de la Grozonne,*
- *Etc.*

Communication :

- *Le site internet de la fédération s'est amélioré par le travail conjoint de Roland BRUNET et de Mehdi.*
- *Un nouvel outil « GEOPÊCHE » est en cours de création, afin de mettre à disposition des pêcheurs des cartes interactives (parcours No-Kil, réserves de pêche, etc.). Mehdi vous présentera une version non finalisée de la cartographie.*
- *Nous avons été présents au Carrefour National Pêche et Loisirs de Clermont-Ferrand aux côtés du CDT et de l'OT Jura Monts Rivières et au salon International de la Mouche artificielle à Saint-Étienne.*
- *La Fédération a participé à la Grande Soirée Pêche organisée à Mont-Sous-Vaudrey, au cours de laquelle 7 trophées ont été distribués pour différentes actions, que vous retrouverez sur le rapport d'activité de la Fédération.*
- *Participation également au Tour de France, le 8 juillet.*
- *En 2017, la Fédération a communiqué par le biais du journal des chasseurs du Jura : 2 pages dans l'édition du mois de juin et celui du mois de décembre. Parution également sur le Journal Le Progrès.*
- *En 2018, en plus du salon de Clermont-Ferrand, nous serons présents au salon Made in Jura à Dole en octobre.*

Orientations stratégiques :

- *Lors du dernier conseil d'administration, une feuille de route présentée par le bureau a été validée avec, pour principal objectif, stopper et inverser la courbe descendante de la baisse du nombre des pêcheurs. Vous avez en effet pu constater, dans le rapport d'activité, une baisse des effectifs en 2017 de 4,28 %, et une baisse des ventes de cartes « enfants » de 8,60 %.*

Avec la feuille de route et le départ programmé à l'automne 2018 de Serge REGAD, l'organisation de l'activité des salariés de la fédération se trouve quelque peu modifiée :

- *Le poste de Jean-Baptiste évoluera légèrement avec moins de diagnostics et un effort sur l'animation de réseaux départementaux et suivis pré- et post-travaux.*
- *Les agents de développement poursuivront l'activité menée sur leur secteur respectif, mais auront chacun une spécialisation : Philippe pour la promotion, Valéry pour le technique et Stéphane pour la garderie.*
- *La Fédération embauchera à l'automne prochain une personne en CDD pour élaborer le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche et ainsi préparer le remplacement de Serge.*
- *La Fédération poursuivra son effort au niveau de la promotion, avec une communication dans le Journal Le Progrès, et dans le journal des Chasseurs jurassiens.*

GEMAPI :

- *Depuis le 1er janvier 2018, l'État a transmis aux communes et communautés de communes ou d'agglomération la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des risques d'Inondation, ce qui nous apporte des interlocuteurs, nous l'espérons, plus proches du terrain et de notre structure.*

Partenaires :

- *Je terminerai mes propos par un très sincère remerciement à nos partenaires ici présents ou excusés, pour le travail qui fait de notre département toute son efficacité et son bien-vivre.*

Avant de donner la parole à Sylvain POLTURAT pour le contentieux, puis à Mehdi EL BETTAH pour aborder l'activité technique de l'année 2017 et notamment le dossier « Bienne » et le PDPG, je tiens à renouveler très sincèrement mes remerciements à tous nos salariés sans exception, pour leur sérieux, leur professionnalisme et leur disponibilité.

Je vous invite à la patience pour connaître, en même temps que nous, les résultats de l'étude concernant l'impact touristique de la pêche de loisir dans le Jura, qui nous seront communiqués en fin de séance.

Je vous remercie.
Je laisse maintenant la parole à Sylvain POLTURAT, pour le contentieux. »

CONTENTIEUX 2017 : INFRACTIONS À LA POLICE DE LA PECHE ET ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

M. POLTURAT, vice-président :

« En quelques minutes, je vais essayer de brosser une image des dossiers contentieux en cours à la Fédération. Je ne m'étendrai pas sur les infractions à la police de la pêche, qui hormis quelques cas particuliers se règlent assez facilement... Et je présenterai assez succinctement les dossiers les plus importants... Ceux qui concernent les atteintes aux milieux aquatiques ! qui se sont terminés cette année ou qui sont en cours. Je dis succinctement, car disséquer chaque dossier serait trop long !

Deux mots sur le contentieux ! Vu trois articles (L 141-2, L 142-2 et L 434-4) du Code de l'Environnement, notre association peut exercer les droits reconnus à la partie civile face à des atteintes aux milieux aquatiques. Cette responsabilité, inscrite dans nos statuts, figure dans la titre même de l'association puisqu'elle relève de la protection des milieux aquatiques. Elle peut s'exercer sous plusieurs formes. Avant tout bien sûr par la prévention, la discussion et la transaction ! Notamment en étant présent devant toutes les instances qui nous invitent... Mais également, et c'est une demande forte des pêcheurs et des AAPPMA, en étant présent devant les instances judiciaires saisies par les procédures réalisées par les policiers, gendarmes, et enquêteurs de l'Agence Française de la Biodiversité (je profite de l'occasion pour remercier et dire toute mon estime aux enquêteurs de l'A.F.B. pour leurs actions à ce sujet !). Ces procédures trouvent parfois leur origine dans le témoignage de pêcheurs, qui sont les meilleures sentinelles au bord des rivières.

Dès son élection, le C.A. de la Fédération a tenu à poursuivre les efforts déjà entamés en la matière, être présent au côté des AAPPMA, mais également assurer un soutien financier par la prise en charge des frais d'avocats... Ceci lorsque les dossiers le justifient ou sont particulièrement complexes : pour défendre les intérêts des pêcheurs, mais avant tout pour défendre les milieux aquatiques. Ils subissent beaucoup d'outrages et n'ont pas grand monde pour les faire valoir, nous en faisons tous actuellement l'amère expérience !

1 / Au regard des infractions à la pêche *:*

La police de la pêche est le travail de fond indispensable, il est réalisé en majeure partie par les gardes locaux. Il faut les remercier de ce travail journalier fastidieux ! Indispensable et très utile, non seulement elle permet le contrôle des pêcheurs, exerce une saine pression, mais permet également une surveillance du milieu. La Fédération le soutient évidemment !

En 2017 : 25 infractions à la pêche ont été relevées, pour lesquelles notre association a suivi les procédures, et s'est déplacée le cas échéant devant les juridictions. La difficulté principale réside dans le contentieux pour obtenir le règlement des infractions... Nous favorisons la transaction.

2 / Au regard des atteintes aux milieux :

Ce sont les dossiers les plus délicats, les plus complexes avec des enjeux beaucoup plus importants. Force est de constater que malgré nos efforts, les efforts de l'administration, des collectivités, nos milieux aquatiques, je pense particulièrement aux rivières de 1ère catégorie, sont exposés à des pollutions d'origines humaines, urbaines, industrielles, agricoles insupportables... Nous constatons tous la quasi-disparition des ombres, la raréfaction des truites, des petits poissons de fonds, des insectes, qui devraient pourtant se trouver en grand nombre dans nos cours d'eau d'altitude et de montagne.

Je fais donc le porte-parole sur ce sujet : la Fédération a la volonté de jouer pleinement son rôle dans ces dossiers, sereinement et en toute transparence, et bien sûr en concertation avec les AAPPMA concernées.

Cette année, nous nous sommes occupés de 15 dossiers... Qui sont à ajouter aux dossiers plus anciens qui courent toujours. Parmi les dossiers qui nous ont le plus occupés, je citerai :

Des procédures anciennes :

1. *Le SERPAC, il s'agit d'infractions relevées lors de travaux importants sur la Seille en 2006, qui ont gravement nui à cette rivière devenue fragile. Nous étions défendus par un cabinet d'avocats, et cette procédure a couté relativement cher à la Fédération... En dernière instance, le tribunal a reconnu une faute de l'état. Qui n'a pas respecté des délais de convocation devant la juridiction d'appel, entrainant une prescription et notre impossibilité de faire valoir l'indemnisation qui avait été accordée en 1ère instance. Même si nous avons eu gain de cause l'indemnisation a été minime, de l'ordre de 4 000 euros.*
2. *Un deuxième dossier ancien et délicat : la pollution de l'Ain en 2010, en aval de la station d'épuration de MONTIGNY sur Ain où les rejets de phosphore favorisant le développement massif de cyanobactéries ont pollué gravement la rivière d'Ain, entrainé des mortalités massives de truites et rendu quasi impossible sur plusieurs kilomètres la vie des salmonidés et de beaucoup d'autres espèces aquatiques. C'est un dossier pour lequel le procureur à l'époque avait demandé l'ouverture d'une information. Nos associations sont également défendues par un avocat. L'instruction a été clôturée en début d'année, nous sommes dans l'attente d'une date de convocation devant le tribunal correctionnel.*
3. *Le dossier qui nous préoccupe le plus actuellement est celui de la pollution de la Bienne, avec la mortalité de la quasi-totalité des truites et des autres espèces aquatiques, une catastrophe écologique ! En appui de l'AAPPMA locale, nous avions déposé plainte auprès de la Gendarmerie. Nous avons appris en début d'année 2018, le classement sans suite de cette procédure par le parquet. À l'heure actuelle, nous en ignorons les raisons, l'hypothèse la plus probable serait que les enquêteurs n'ont pas réussi à imputer les responsabilités sur tel ou tel coupable. Ou peut-être n'ont pas su mettre en évidence les éléments constitutifs du délit de Pollution ?*
4. *Dans un autre dossier qui concerne l'Ain, la fédération a demandé le soutien d'un avocat après sa constitution de partie civile suite à un épisode de pollution de cette rivière, directement lié à des rejets de la station d'épuration de Champagnole en automne 2016. Nous sommes dans l'attente d'une convocation.*
5. *Autre dossier délicat de l'année : La pollution de la Cuisance en aval d'Arbois en juillet 2017, rivière du Revermont qui n'en avait vraiment pas besoin ! Pollution vraisemblablement due aux rejets d'un produit très toxique par une entreprise locale. L'enquête est toujours en cours d'où le conditionnel. Typiques de ces pollutions aiguës, les témoins sur place ont vu les poissons se jeter sur les bryophytes des berges pour échapper aux toxiques. C'est la quatrième pollution similaire en 4 ans. Tous les poissons et la vie aquatique ont été anéantis sur plus de 10 kms de rivière. Pour ce dossier nous avons également demandé le soutien d'un avocat.*
6. *Figurent dans les autres dossiers 2017, la pollution du Dérouble à CIZE par une entreprise qui vidangeait une piscine, la pollution de la Vallière, la pollution du Javel à ARBOIS lors du nettoyage de la piscine, la pollution de la Madeleine par du fuel... Le non-respect des débits minimums biologiques par des propriétaires de barrages, les travaux arbitraires sur des ruisseaux ou d'assèchements de zones humides, pour lesquels nous avons systématiquement demandé des réparations.*

Je terminerai en disant que la Fédération essaie de porter au mieux ces dossiers, souvent complexes, qui demandent pour être défendus honnêtement et correctement, des compétences étendues, mais aussi des moyens financiers et humains importants... Le rôle de la partie civile n'est pas simple. Il est manifeste que la dégradation opérée par l'activité humaine sur la ressource en eau, sur les milieux aquatiques, ces dernières années n'a pas été compensée à sa juste valeur. Nous aimerions pouvoir mieux protéger nos rivières et y vivre tranquillement notre passion. Un procès judiciaire est toujours un échec, mais la Fédération entend jouer son rôle de partie civile, là où collectivement nous avons échoué ! »

RAPPORT BIENNE

Présenté par Mehdi EL BETTAH, responsable du pôle technique de la Fédération.

- Voir annexe : « présentation AG 2018 V2.pptx »

PDPG

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles est présenté par Mehdi EL BETTAH.

- Voir annexe : « présentation AG 2018 V2.pptx »

PRÉSENTATION DES COMPTES de l'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

M. GISSAT, Trésorier de la Fédération :
« Je vais vous présenter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

BILAN 2017

ACTIF

Actif immobilisé :

Totaux : Brut = 1 242 569 € /Amortissements = 697 060 € / Net = 545 509 €

Investissements réalisés au cours de l'exercice clos au 31/12/2017 :

- Rubrique « concessions, brevets et droits similaires » :
  - Investissements pour 494,32 € : mise à jour logiciels comptabilité.
- Rubrique « Constructions » :
  - Investissement : réfection chemin d'accès Grand Bernardier pour 3 829,80 € et installation placard bureau technicien pour 1 444,42 €
- Rubrique « Installations techniques, matériel et outillage industriels » :
  - Investissements pour un total de 2 208,36 € €, comprenant : un émetteur télécommande moteur électrique (712,56 €) et l'achat de 25 sondes de température (1 495,80 €)
  - Mise au rebut d'anciennes sondes de température pour une valeur de 2 222 €.
- Rubrique « Autres immobilisations corporelles »
  « Matériel de transport » :
  - Investissement : achat 1 véhicule Citroën C3 (9 987,24 €).

  « Matériel de bureau et informatique » :
  - Investissements pour un total de 17 139,62 € comprenant l'achat d'un scanner vertical (838,80 €), un disque dur archivage (serveur) (3 963,79 €), 3 ordinateurs portables (1 404,71 € l'unité), un ordinateur fixe (PDPG) (4 288,90 €), 9 tablettes pour les dépositaires (360 € l'unité) et 9 imprimantes pour les dépositaires (66 € l'unité).
  - Sorties immobilisations pour une valeur de 1 317,31 € comprenant un téléphone portable à 449,01 € et 2 ordinateurs HP (mis à disposition des associations) pour un total de 868,30 €

Actif circulant :

Totaux : Brut = 1 700 345 € / Net = 1 700 345 €

- Rubrique « Avances et acomptes versés sur commande » : réservation salle pour l'AG (39 €).
- Rubrique « Autres créances » :
  Concerne le solde des subventions à recevoir par la FNPF sur les 2 postes d'agents de développement, le poste du chargé de mission et le poste comptable, et les subventions FNPF, l'Agence de l'Eau, et le Conseil Général pour les études Valouse, Lac des Rousses, étude complémentaire lac de Clairvaux, suivie thermie départementale, inventaire Ilay et Val, suivi Bienne, PDPG et les accords cadre Agence de l'Eau 2016 et 2017.

  ➥ Poste en diminution de 19,15 %.

- Rubrique « Disponibilités » : Comptes courant, comptes à termes, livrets et placements en bons capital associations.

  ➥ Poste en augmentation de 8,91 % (arrivée à terme d'un placement).

- Charges constatées d'avance : sont incluses dans ce poste les charges 2018 relatives aux assurances, l'impression des cartes et guides, l'alevinage du lac d'Ilay, le contrat de location des bouteilles d'oxygène, le contrat d'entretien de la chaudière, l'abonnement au journal Le Progrès, l'hébergement du site Internet, la location du stand et l'hôtel pour le salon de Clermont Ferrand.

  ➥ Poste en diminution de 14,69 %.

Total général : Brut = 2 942 914 € / Amortissements = 697 060 € / Net = 2 245 854 €

PASSIF

Fonds associatifs : Total = 2 062 692 €

- Le résultat de l'exercice 2017 se solde par un bénéfice de 25 512 €.
  Comme les années précédentes, ce bénéfice sera affecté en fonds associatifs sans droit de reprise (résultat incorporé à la dotation) après validation par l'Assemblée Générale annuelle ordinaire.

- Subvention d'investissement : la différence provient de l'amortissement des subventions.

Dettes : Total = 183 162 €

- « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » : sont comptabilisées sous cette rubrique :

La facture, non reçue, du Commissaire aux comptes PLURIS AUDIT, les quittances EDF / GDF du dernier bimestre reçues en janvier 2018 et les factures datées du 31/12/17 et reçues en janvier 2018 (carburant, nettoyage siège, frais de déplacements administrateurs, etc.).

  ➥ Poste en diminution de 10,70 % par rapport à l'année précédente.

- « Dettes fiscales et sociales » : intègre les charges sur les salaires du 4ème trimestre 2017 pour la MSA et les mutuelles prévoyance, la cotisation au centre FAFSEA, et les provisions pour congés payés et charges sur congés payés.

  ➥ Poste en augmentation de 15,20 % par rapport à l'an passé, les cotisations dues pour le 4ème trimestre 2017 étant plus élevées par rapport au 4ème trimestre de 2016, suite à l'embauche d'un nouveau salarié (PDPG) en septembre.

- « Dettes sur immobilisations et comptes rattachés » : est comptabilisée sous cette rubrique la facture de la télécommande du moteur électrique, datée de 2017 mais reçue en janvier 2018.

- « Autres dettes » : comprend les redevances à verser à l'Agence de l'Eau pour 2017 et les cartes Internet de décembre à reverser aux AAPPMA.

  ➥ Poste en augmentation de 1,80 % par rapport à l'année 2016, en raison d'un nombre plus important de cartes vendues sur internet en fin d'année.

- « Produits constatés d'avance » : (aide du Conseil Général pour le suivi du piège à poissons à Patornay, et un sponsor pour le guide 2018).

Total général : 2 245 854 €

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits d'exploitation : Total = 644 196 €

- « Production vendue – services » : prestations de services de la Fédération pour le suivi de la thermie sur le Suran, l'installation de piézomètres sur le lac de Chalain pour le compte du CD39, l'aide apportée à la Fédération du Doubs pour des pêches électriques, des pêches de capture de truites à des fins de marquage pour le compte du PNR, une prestation sur la Valouse pour le CD39.

  ➥ Poste en augmentation de 132,63 %.

- « Subventions d'exploitation » : concerne les subventions reçues ou à recevoir pour l'exercice, principalement pour les études menées sur les cours d'eau (les études Valouse, Lac des Rousses, étude complémentaire lac de Clairvaux, suivie thermie départementale, inventaire Ilay et Val, suivi Bienne, PDPG et les accords cadre).

  ➥ Poste en diminution de 14,71 % (pas de nouveau dossier en 2017).

- « Transfert de charges d'exploitation » : concerne les encarts publicitaires sur la brochure « La Pêche dans le Jura » et un remboursement de stage par le FAFSEA.

  ➥ Poste en augmentation de 20,66 %.

- « Autres produits » : ce poste comptabilise :
  - L'ensemble des cotisations versées par les AAPPMA (cotisations adultes, jeunes, hebdomadaires, journalières, réciprocités fédérales).
  - Les ventes de cartes à Chalain et à l'étang Grand Truge, les transactions pour les P.V., les pêches électriques avant travaux, et les ventes aux associations de pancartes, pochettes et insignes.

  ➥ Ce poste est en diminution de 3,93 %.

Charges d'exploitation : Total = 663 191 €

- « Autres achats et charges externes » : comprend tous les comptes de fonctionnement gardes, techniciens et fédération :
  - Prestation de service (585 €)
  - EDF / GDF (3 191,68 €)
  - Carburant (11 391,70 €)
  - Matériel et outillage (9 713,38 €)
  - Fournitures de bureau (2 546,89 €)
  - Habits chargés de développement, techniciens (2 459,61 €)
  - Oxygène (409,80 €)
  - Fournitures informatiques (639,89 €)
  - Location immobilière (700 €)
  - Baux de pêche lacs (18 240,89 €)
  - Locations étangs (4 119,08 €)
  - Location matériel et outillage (814,99 €)
  - Entretien lacs/étangs, véhicules, bateau, pneus, entretien matériel de pêche, matériel de bureau, siège social, chaudière, … (13 636,16 €)
  - Assurances véhicules, bateaux, siège social, R.C. (7 726,05 €)
  - Frais études (37 451,39 €)
  - Documentation, frais stages, frais colloques et conférences (1 928,35 €)
  - Rémunération d'honoraires (commissaire aux comptes, avocat) (12 000,85 €)
  - Frais d'impression cartes et guides (9337,19 €)
  - Encarts publicitaires, publications, participations salons, annonce légale (11 870,66 €)

- Relations publiques (chocolats de fin d'année, coffrets dépositaires) (1 848 €)
- Frais déplacement salariés, stagiaires, membres C.A., repas et réceptions diverses, pêches étangs, pêches cours d'eau (35 015,83 €)
- Frais postaux (1 711,74 €)
- Téléphone et Internet Fédération, gardes et techniciens (4 531,25 €)
- Frais bancaires (375,76 €)
- Cotisations Association Régionale Bourgogne/Franche-Comté, Syndicat Employeurs, Fondation F3P, Office du tourisme et CDT (3 451,20 €)

➥ Poste en diminution de 22,53 %, qui s'explique principalement par la baisse des frais engagés pour les études (pas de nouvelles études en 2017).

- « Impôts, taxes et versements assimilés » : comprend la taxe sur les salaires, la cotisation à la formation professionnelle, les impôts fonciers du Siège social, d'Ilay et l'étang Grand Bernardier, les timbres CPMA payés par la Fédération (cartes employés et techniciens de l'AFB, cartes vendues à Chalain).

  ➥ Poste en diminution de 14,13 %.

- « Salaires et traitements » et « Charges sociales » : postes en augmentation de 1,09 % en raison de l'embauche d'un salarié en automne pour la rédaction du PDPG.

- « Dotations aux amortissements sur immobilisations » : RAS.

- « Autres charges » : concerne les frais réunions C.A., A.G., les subventions versées aux AAPPMA, les alevinages des lacs et étangs gérés par la fédération.

  ➥ Poste en stagnation.

Résultat d'exploitation = - 18 994 €

Produits financiers : Total = 33 068 €

Correspond aux intérêts des placements : + 11,72 % par rapport à l'an passé, un placement étant arrivé à terme.

Résultat financier = 33 068 €

Résultat courant avant impôts = 14 074 €

Produits exceptionnels : Total = 12 152 €

- « Sur opérations de gestion » : concerne un chèque non débité.

- « Sur opérations en capital » : sont enregistrés l'amortissement des subventions d'investissement.

  ➥ Poste en diminution de 61,18 %, aucun véhicule n'ayant été vendu contrairement à l'an passé.

Charges exceptionnelles : Total = 713 €

- « Sur opération de gestion » : sont enregistrés principalement l'achat d'une plaque funéraire et des écarts sur le solde CPMA cartes Chalain.

- « Sur opération en capital » : valeur nette comptable d'un téléphone portable volé.

  ➥ Poste en diminution de 77,29 %.

Résultat exceptionnel = 11 439 €

Total produits = 689 417 €
Total charges = 663 904 €

L'exercice 2017 se solde par un bénéfice de 25 512 euros.

Evénements postérieurs :
Il n'y a pas d'évènement, ce jour, ayant d'incidence sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017.

Evolutions prévisibles des affaires :
L'activité est maintenue, avec une baisse prévisible des effectifs des pêcheurs de 4 %.
Les subventions attendues pour les études ont été recalculées en fonction du coût réel de celles-ci.

CERTIFICATION DES COMPTES de l'EXERCICE CLOS LE 31/12/17 ET VOTES

- Voir annexe : « Rapport 2017 Commissaire aux comptes »

*1ère résolution : Vote des comptes de l'exercice clos au 31/12/2017, du rapport financier du trésorier **et** des rapports du commissaire aux comptes, par les délégués et les membres du CA*

➥ Résolution adoptée à l'unanimité par les Présidents, Délégués élus et administrateurs de la Fédération.

2ème résolution : Vote de l'affectation du bénéfice en fonds associatifs sans droit de reprise.

➥ Résolution adoptée à l'unanimité par les Présidents, Délégués élus et administrateurs de la fédération.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

M. GISSAT présente le budget 2018, en précisant notamment les investissements qui seront réalisés en 2018, sur le budget ou les fonds propres de la Fédération :

- Remorque pour transporter le matériel pour les pêches électriques (4 000 €)
- Achat de 17 Tablettes + 12 imprimantes pour les dépositaires (8 000 €)
- Installation volets roulants au siège social (6 900 €)
- Isolation des combles (4 600 €)
- Réparation d'un moteur de pêche électrique (2 900 €)
- Mise à jour de la base de données Multifish (3 600 €)
- Achat véhicule (20 000 €)
- Solde étude sur les retombées économiques de la pêche sur le département (13 950 €)

Le budget et les prélèvements sur les fonds propres de la fédération (51 950 €) sont soumis au vote des Présidents, Délégués élus et administrateurs fédéraux :

3ème résolution : Vote du budget 2018 et les prélèvements sur les fonds propres de la fédération

➥ Résolution adoptée à l'unanimité par les Présidents, Délégués élus et administrateurs de la Fédération.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

4ème résolution : renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, La Société Pluris Audit.

M. SCHNEITER :
« Le mandat du Commissaire aux comptes arrivant à échéance, les administrateurs de la Fédération, réunis le 2 février 2018, ont approuvé le renouvellement du mandat de M. GANNE Jean-François, représentant la Société PLURIS AUDIT au poste de Commissaire aux comptes titulaire, et de M. PETREMANT, représentant la Société PLURIS AUDIT au poste de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 années, soit l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023. »

➥ Résolution adoptée à l'unanimité par les Présidents, Délégués élus et administrateurs de la Fédération.

VOTE DU RAPPORT MORAL

➥ Adopté à l'unanimité par les Présidents, Délégués élus et administrateurs de la Fédération.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
3 MARS 2018

FÉDÉRATION DU JURA
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 39

Assemblée Générale Ordinaire – 3 Mars 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2018

Mortalité sur la Bienne : Synthèse des actions menées en 2017

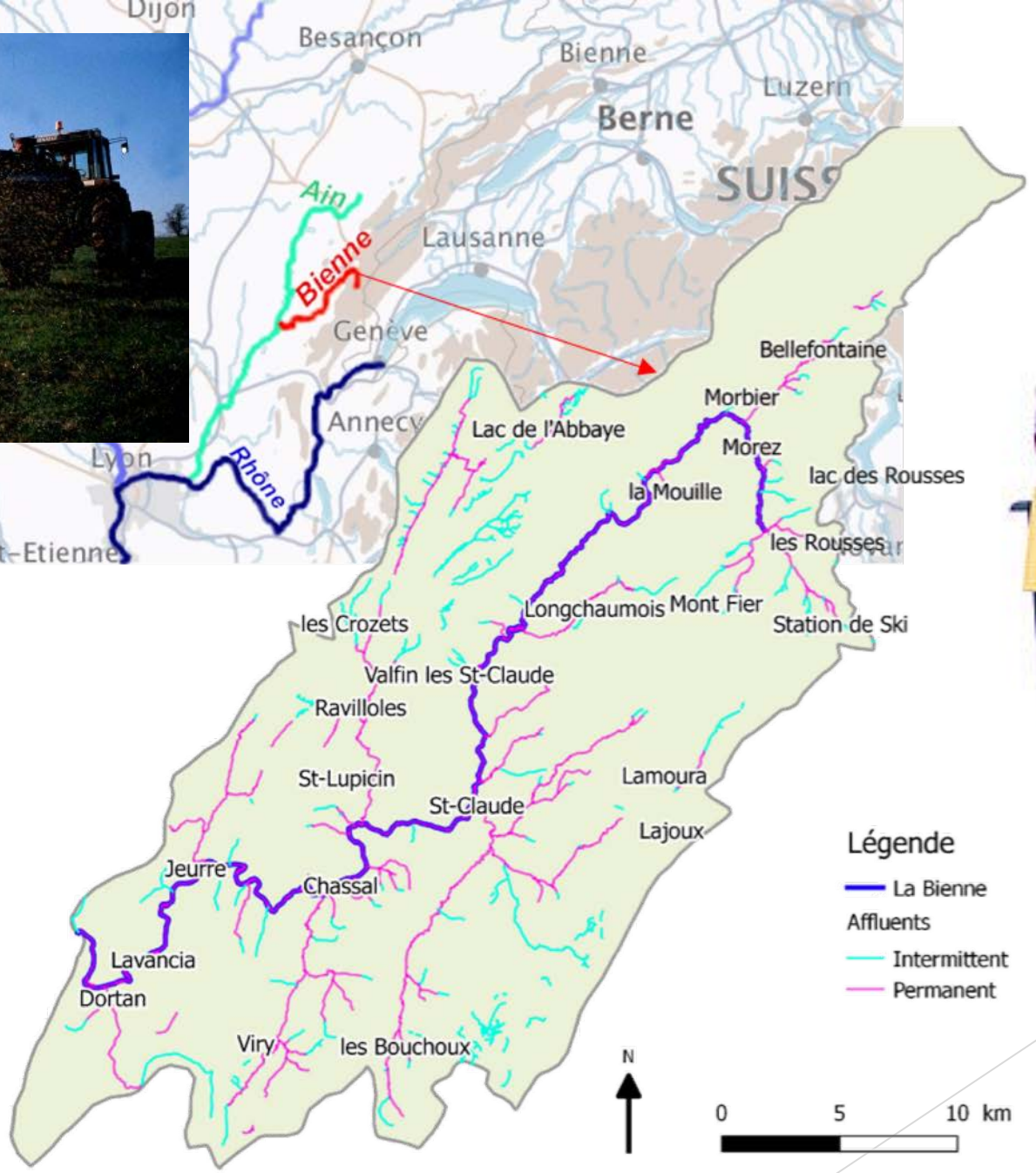

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 39

Assemblée Générale Ordinaire – 3 Mars 2018

Environ 50% des rejets bruts ne sont pas collectés

17 458 Equivalents Habitants

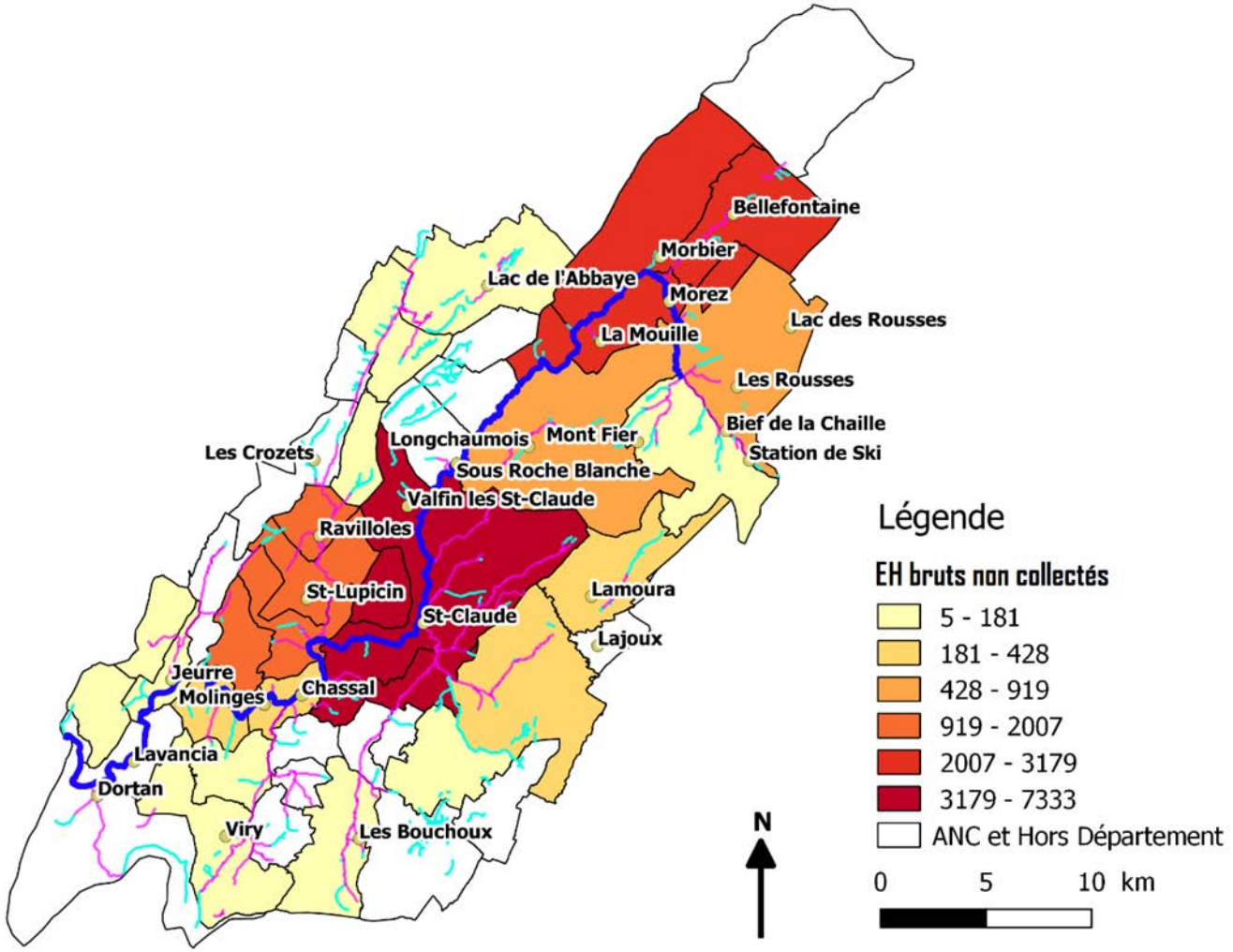

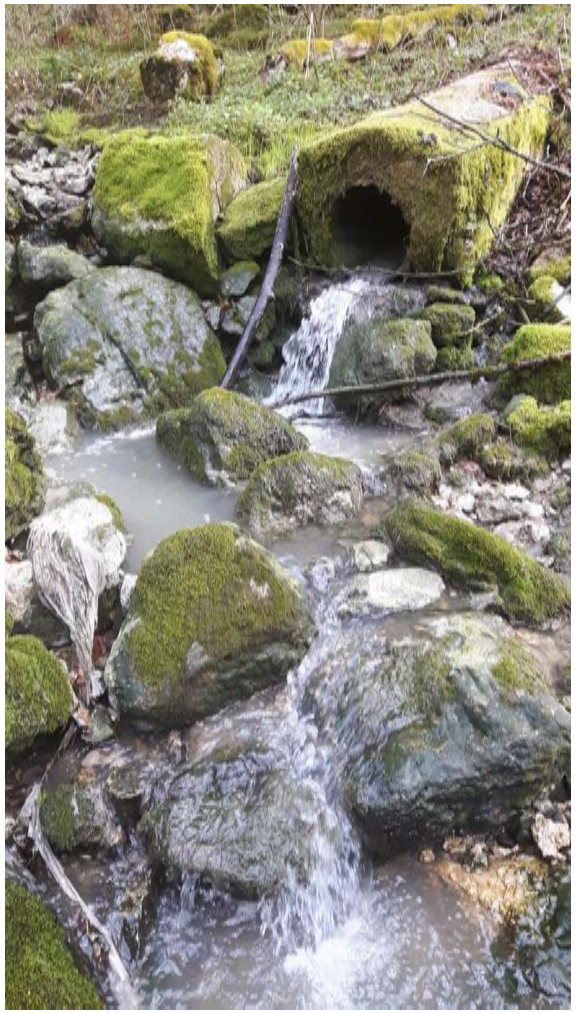

Le système d'assainissement collectif du bassin ne traite que 54% de la charge polluante

DEFAILLANT

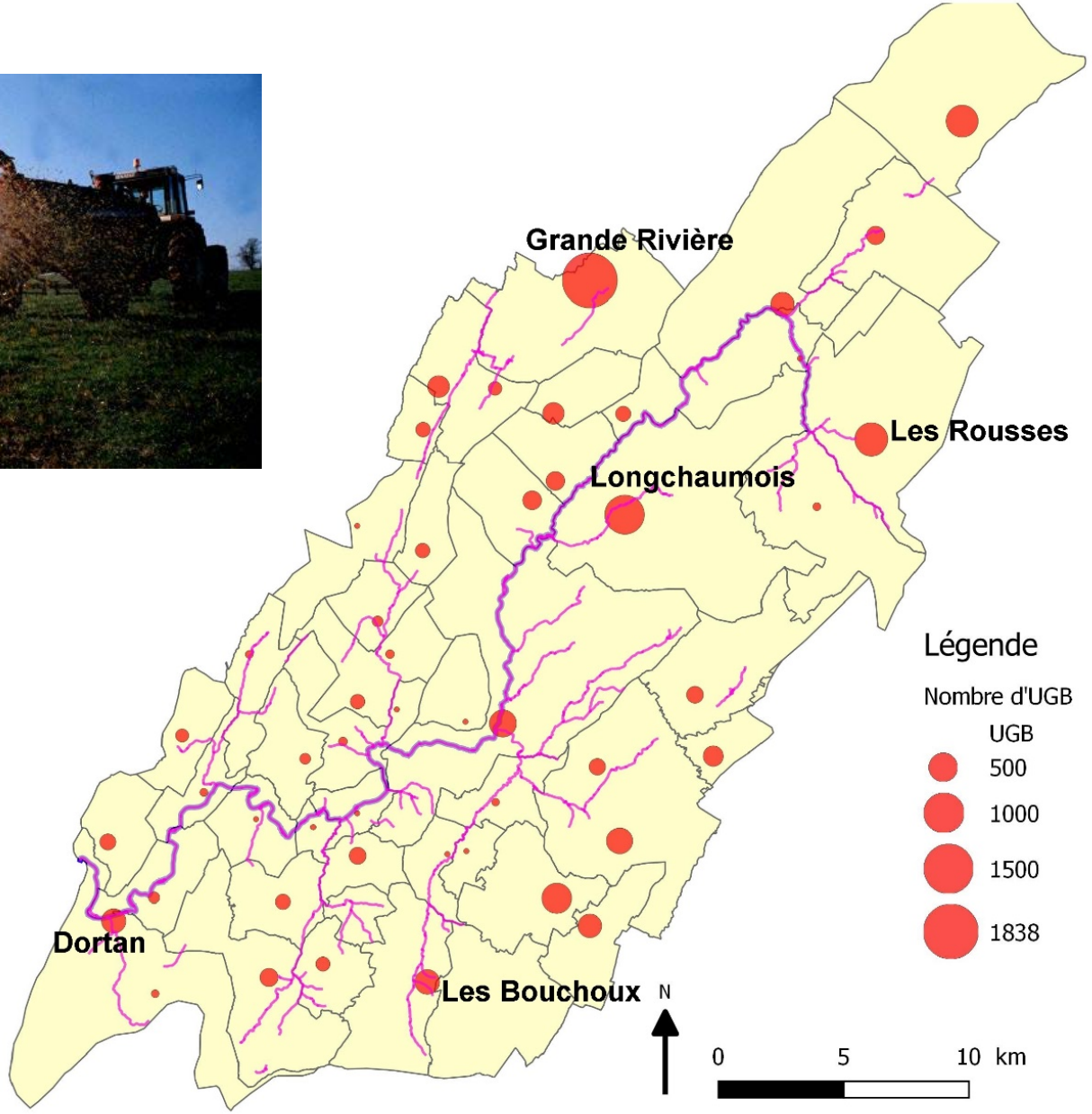
Grande Rivière
Les Rousses
Longchaumois
Dortan
Les Bouchoux
Légende
Nombre d'UGB
UGB
500
1000
1500
1838
N
0
5
10 km

Assemblée Générale Ordinaire – 3 Mars 2018

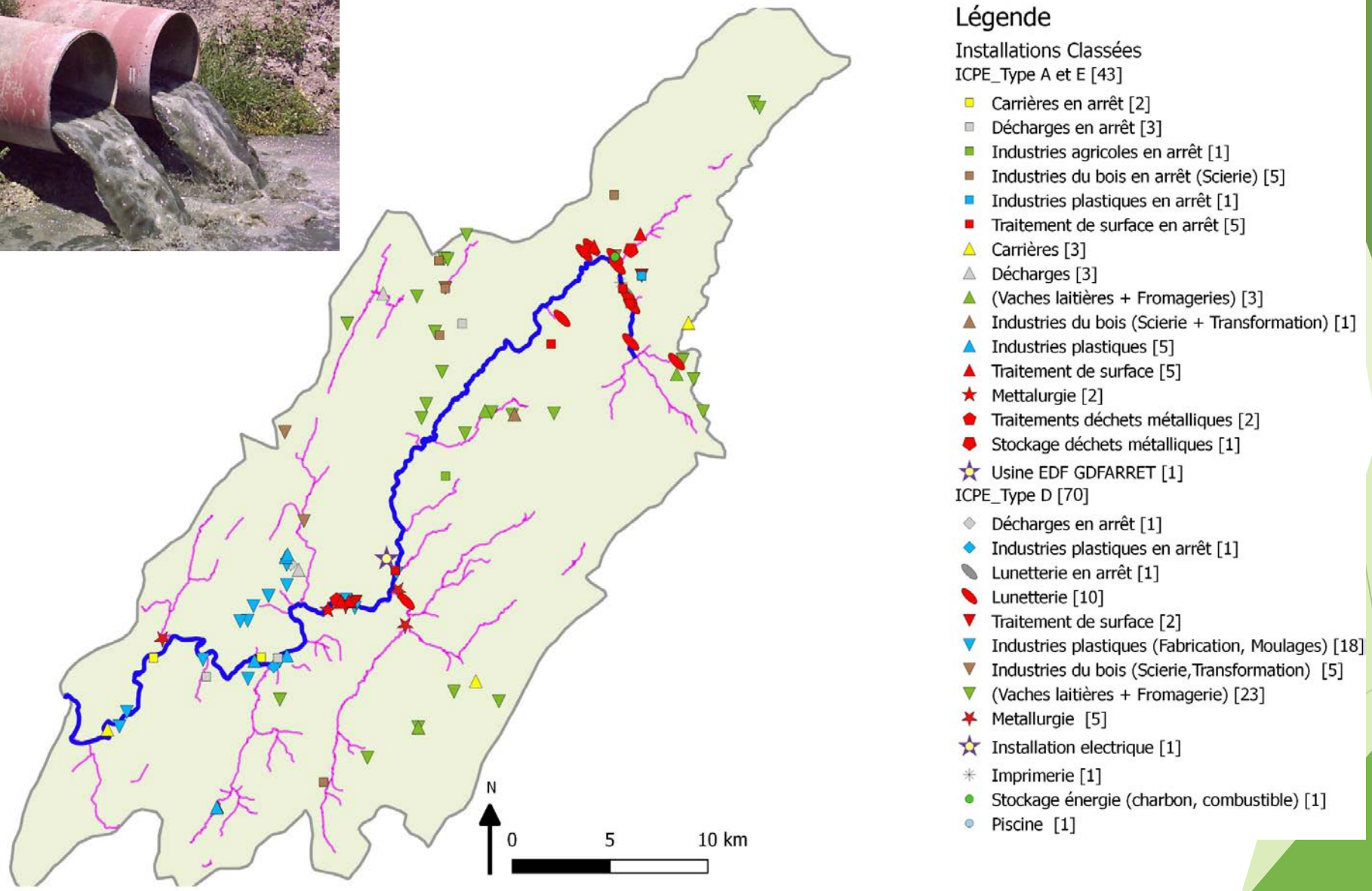
Légende
Installations Classées
ICPE_Type A et E [43]
Carrières en arrêt [2]
Décharges en arrêt [3]
Industries agricoles en arrêt [1]
Industries du bois en arrêt (Scierie) [5]
Industries plastiques en arrêt [1]
Traitement de surface en arrêt [5]
Carrières [3]
Décharges [3]
(Vaches laitières + Fromageries) [3]
Industries du bois (Scierie + Transformation) [1]
Industries plastiques [5]
Traitement de surface [5]
Mettalurgie [2]
Traitements déchets métalliques [2]
Stockage déchets métalliques [1]
Usine EDF GDFARRET [1]
ICPE_Type D [70]
Décharges en arrêt [1]
Industries plastiques en arrêt [1]
Lunetterie en arrêt [1]
Lunetterie [10]
Traitement de surface [2]
Industries plastiques (Fabrication, Moulages) [18]
Industries du bois (Scierie,Transformation) [5]
(Vaches laitières + Fromagerie) [23]
Metallurgie [5]
Installation electrique [1]
Imprimerie [1]
Stockage énergie (charbon, combustible) [1]
Piscine [1]
N
0
5
10 km

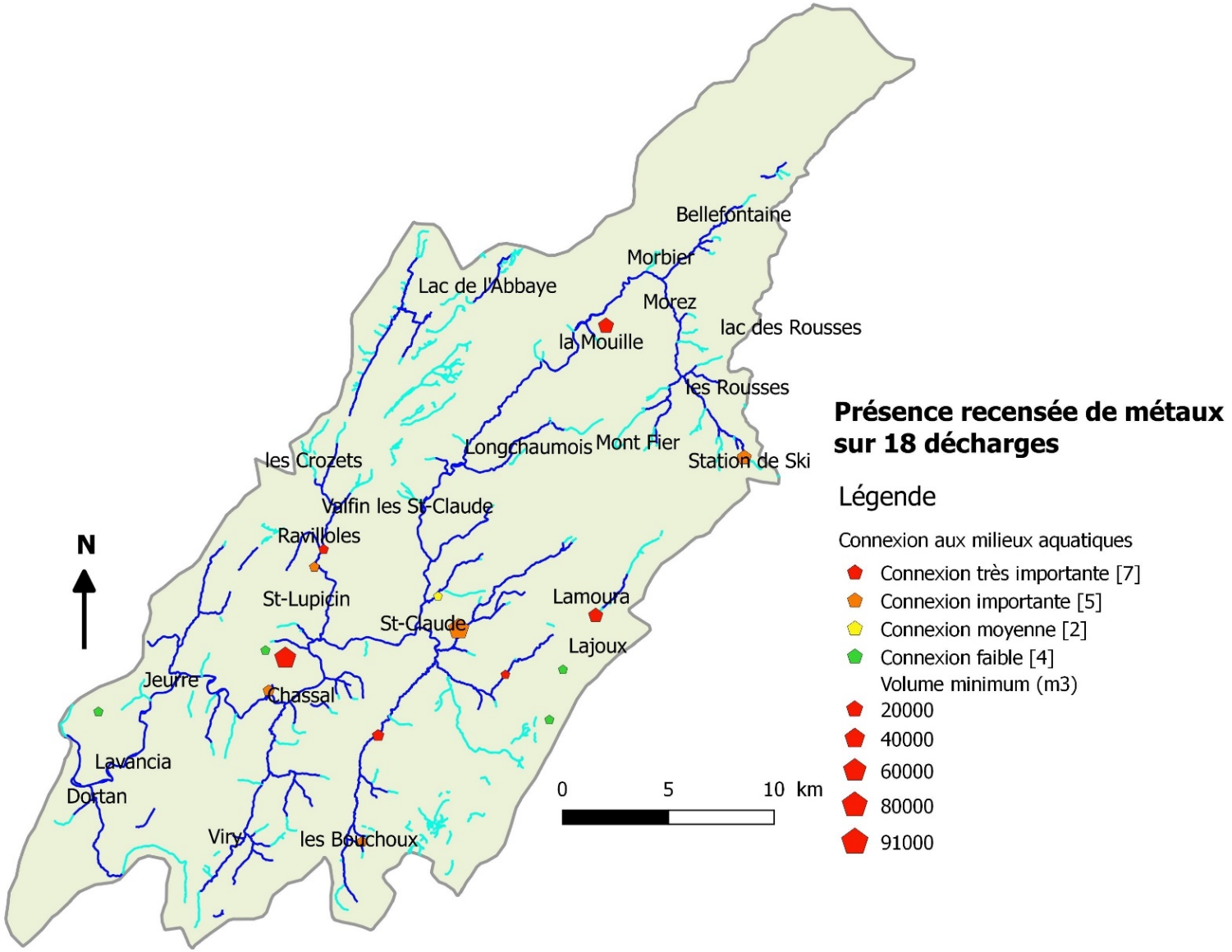
Bellefontaine
Morbier
Lac de l'Abbaye
Morez
lac des Rousses
la Mouille
les Rousses
Longchaumois
Mont Fier
Station de Ski
les Crozets
Valfin les St-Claude
Ravilloles
N
St-Lupicin
Lamoura
St-Claude
Lajoux
Jeurre
Chassal
Lavancia
Dortan
Viry
les Bouchoux
0
5
10 km
Présence recensée de métaux sur 18 décharges
Légende
Connexion aux milieux aquatiques
Connexion très importante [7]
Connexion importante [5]
Connexion moyenne [2]
Connexion faible [4]
Volume minimum (m3)
20000
40000
60000
80000
91000

Basses Eaux

Chrono-environnement		Arsenic	Cadmium	Chrome	Cuivre	Nickel	Plomb	Zinc
		µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L
Basses Eaux	BNT 3-7	0,23	<0,002	<0,36	0,52	0,38	<0,008	<0,33
	BCH 5-7	0,26	0,003	<0,36	0,86	0,38	<0,008	<0,33
	BIE 6-6	0,25	0,005	<0,36	2,95	1,01	0,03	1,18
	BIE 11-0	0,37	0,006	<0,36	3,81	1,07	0,05	1,56
	BIE 19-5	0,29	0,006	<0,36	3,11	0,95	0,03	1,28
	BIE 28-0	0,32	0,004	<0,36	2,57	0,75	0,02	0,57
	BIE 36-5	0,23	0,004	0,51	2,34	1,18	0,05	<0,33
	BIE 40-3	0,27	0,004	0,46	2,27	1,15	0,03	<0,33
	BIE 51-1	0,29	0,003	<0,36	1,31	0,75	0,01	0,35

Classe Qualité SEQ_EAU

- Situation de reference
- Pollution possible
- Pollution certaine
- Pollution Forte
- Pollution très forte

Hautes Eaux

LDA39		Arsenic	Cadmium	Chrome	Cuivre	Nickel	Plomb	Zinc
		µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L
Hautes Eaux	BNT 3-7	<1	0,01	0,36	<2	<1	<1	>2,6 et <8
	BCH 5-7	<1	0,02	0,49	<2	<1	<1	8,6
	BIE 6-6	<1	0,02	0,46	<2	<1	<1	11,0
	BIE 11-0	<1	0,01	0,50	<2	<1	<1	1300,0
	BIE 19-5	<1	0,01	0,52	<2	<1	<1	120,0
	BIE 28-0	<1	0,01	0,44	<2	<1	<1	120,0
	BIE 36-5	<1	0,02	4,40	3,10	6,00	<1	130,0
	BIE 40-3	<1	0,02	2,90	2,30	3,70	<1	170,0
	BIE 51-1	<1	0,02	1,70	<2	2,00	<1	8,8

>LD et <LQ

Classe Qualité SEQ_EAU

- Situation de reference
- Pollution possible
- Pollution certaine
- Pollution Forte
- Pollution très forte

Sédiments

Chrono environnement	Chrome	Nickel	Cuivre	Zinc	Cadmium	Mercure	Plomb
	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg
BNT3-7	5,12	5,09	3,26	22,28	0,19	0,02	3,10
BCH5-7	10,50	9,27	97,54	94,71	0,27	0,05	140,24
BIE6-6	7,01	5,17	3,85	39,59	0,25	0,03	5,04
BIE11-0	9,93	10,31	47,62	75,75	0,28	0,07	35,95
BIE19-5	17,36	8,41	28,19	51,27	0,21	0,03	32,15
BIE28-0	5,35	5,75	15,80	42,91	0,22	0,03	18,94
BIE36-5	6,78	8,26	9,39	31,39	0,25	0,02	53,43
BIE40-3	6,56	7,46	16,56	28,72	0,20	0,03	11,80
BIE51-1	6,52	5,60	5,02	25,92	0,18	<0,0188	11,37

Classe Qualité SEQ_EAU

- **Situation de reference**
- **Pollution possible**
- **Pollution certaine**
- **Pollution Forte**
- **Pollution très forte**

Contamination des truites

mg/kg de masse sèche	Bienne La Doye (truites)		Bienne Morez (truites)		Bienne Lavancia I (truites)		Bienne Lavancia II (truites)	
	C3	F3	C2	F2	C1	F1	C4	F4
Ag	< LOQ	0,3	< LOQ	0,6	< LOQ	2,2	< LOQ	1,6
Cd	0,01	0,07	< LOQ	0,17	< LOQ	0,22	< LOQ	0,26
Cr	1,26	1,29	1,35	4,96	1,99	1,41	1,77	1,21
Cu	7	**252**	**39**	**273**	17	**1812**	10	**1020**
Ni	< LOQ	< LOQ	0,023	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ
Pb	0,02	< LOQ	0,03	< LOQ	0,19	0,04	< LOQ	< LOQ
Sb	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	0,0141
Sn	0,20	< LOQ	0,32	1,14	0,42	< LOQ	0,28	< LOQ
Zn	17	82	68	63	43	140	54	132
Somme mg/kg	25	336	109	343	63	1 956	66	1 155
Masse fraiche (g)	10,9	10,9	10,3	1,2	10,5	9,4	11,0	10,9
Eau %	69,2	74,7	72,5	72,7	77,9	81,7	81,0	84,0
Masse sèche (g)	3,3	2,8	2,8	0,3	2,3	1,7	2,1	1,8
LOQ mg/kg	0,007	0,009	0,009	0,077	0,011	0,015	0,012	0,014

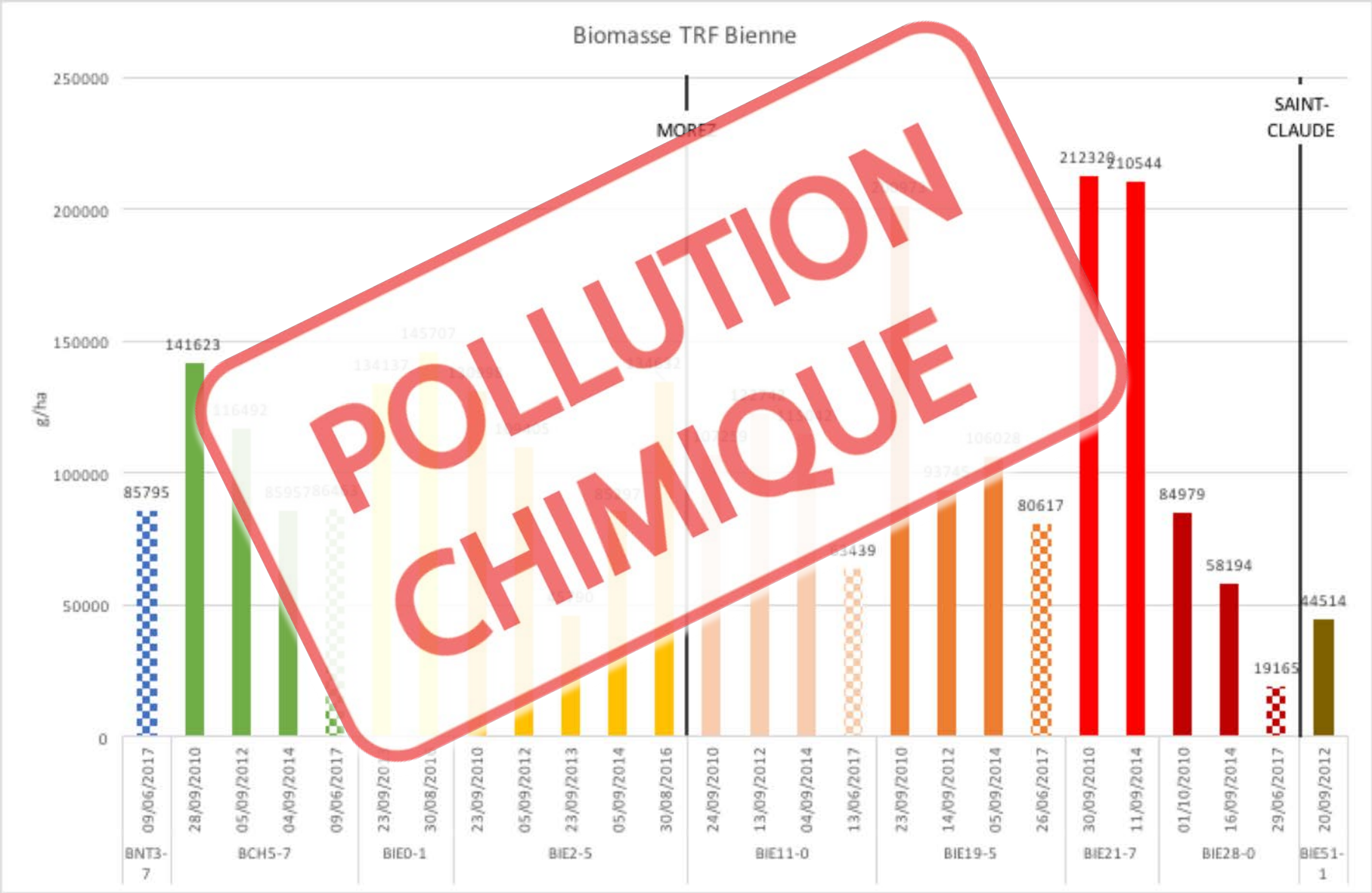
Biomasse TRF Bienne
g/ha
250000
200000
150000
100000
50000
0
MOREZ
SAINT-CLAUDE
POLLUTION CHIMIQUE
85795
141623
116492
134137
145707
53439
106028
80617
212320
210544
84979
58194
19165
44514
09/06/2017
28/09/2010
05/09/2012
04/09/2014
09/06/2017
23/09/2010
05/09/2012
23/09/2013
05/09/2014
30/08/2016
24/09/2010
13/09/2012
04/09/2014
13/06/2017
23/09/2010
14/09/2012
05/09/2014
26/06/2017
30/09/2010
11/09/2014
01/10/2010
16/09/2014
29/06/2017
20/09/2012
BNT3-7
BCH5-7
BIE0-1
BIE2-5
BIE11-0
BIE19-5
BIE21-7
BIE28-0
BIE51-1

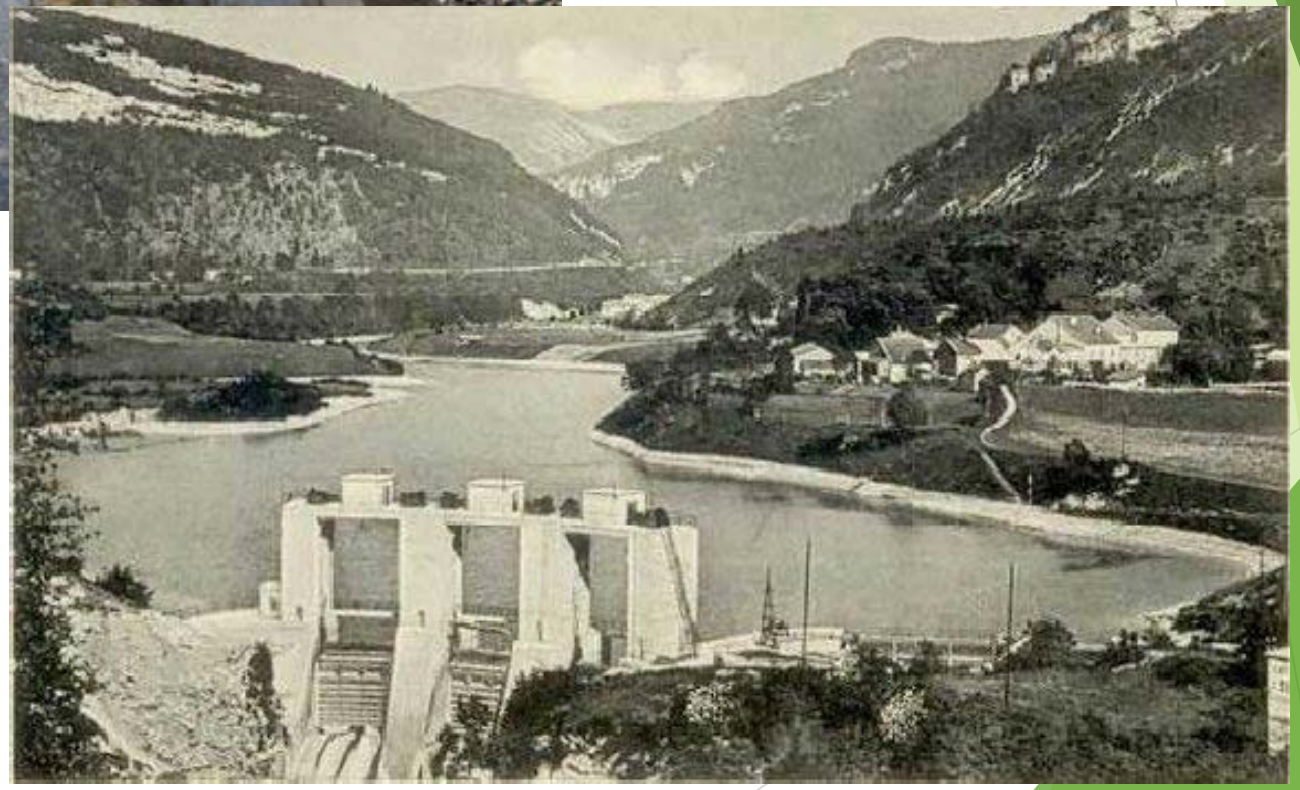

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 39

Assemblée Générale Ordinaire – 3 Mars 2018

Pollution chimique, industrielle et urbaine

Pollution ancienne, moins intense que par le passé mais toujours d'actualité

Altération de l'écosystème aquatique à différentes échelles

Hypothèse : bioconcentration dans les truites

Inhibition des défenses immunitaires des truites

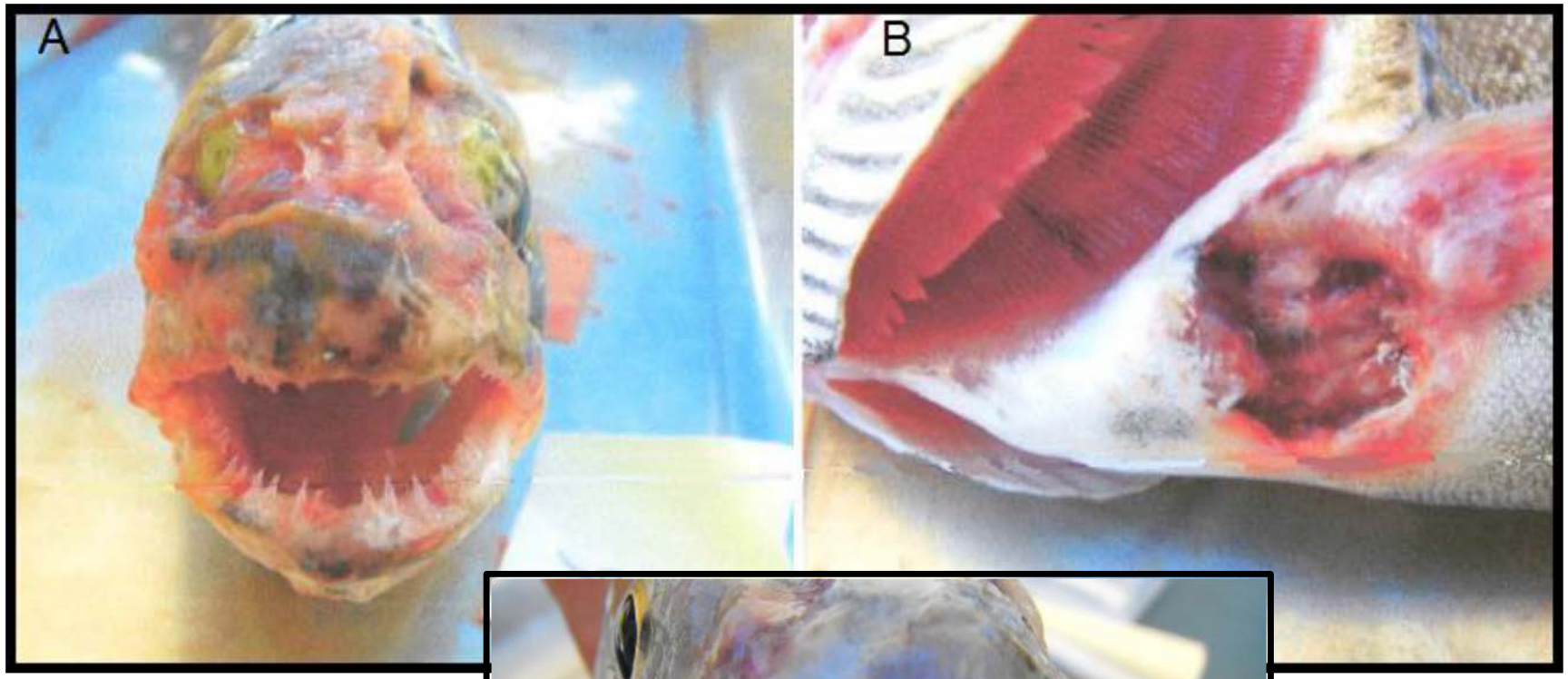
A
B

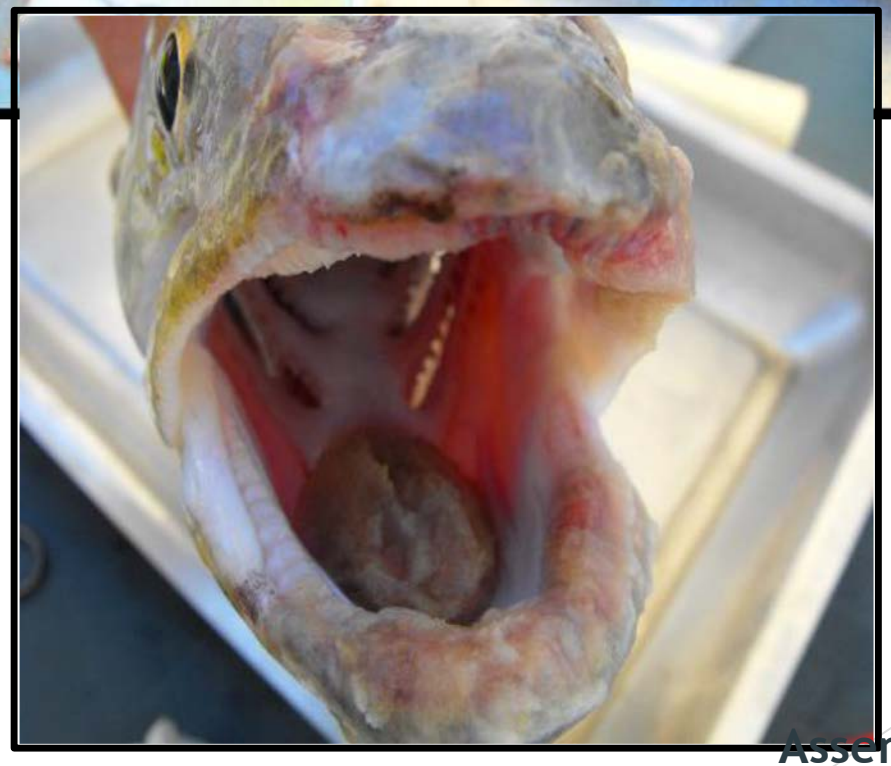

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 39

Assemblée Générale Ordinaire – 3 Mars 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2018

Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Phase préparatoire

Identification des contextes et définition de l'espèce repère

Diagnostic des milieux et des populations piscicoles

Préconisation des actions et de gestion

Diffusion et valorisation du PDPG

Septembre 2017

Février 2018

Octobre 2018

Décembre 2018

Mise en œuvre des actions et suivi du PDPG

Comité de Pilotage
Comité AAPPMA

Comité de Pilotage
Comité AAPPMA

Comité de Pilotage
Comité AAPPMA

39
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Assemblée Générale Ordinaire – 3 Mars 2018